

Bilan de la campagne « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner ! » 2023



COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage /
en Bretagne /



Rédaction : Jody Kimberley GROLLIER, SAGE Léon-Trégor, octobre 2023

Table des matières

1. Présentation de la campagne « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner ! »	2
1.1. Contexte et historique de la campagne	2
1.2. Objectifs et calendrier de la campagne 2023	6
2. Bilan de la campagne 2023	8
2.1. Rencontre des communes et des acteurs clés du territoire	9
2.1.1. Matériel et méthode	9
2.1.2. Résultats	9
2.1.3. Difficultés rencontrées et perspectives d'évolution	11
2.2. État des lieux des équipements	11
2.2.1. Matériel et méthode	11
2.2.2. Résultats	11
2.3. Enquête et sensibilisation	14
2.3.1. Méthode et matériel	14
2.3.2. Résultats des enquêtes	15
2.3.3. Profils des publics cibles	17
Pratiquants de caravanning	18
Plaisanciers	21
Propriétaires de chiens	25
2.3.4. Pratiques des publics cibles	28
Pratiquants de caravanning	28
Plaisanciers	31
Propriétaires de chiens	41
2.3.5. Difficultés rencontrées et perspectives d'évolution par publics cibles	43
Pratiquants de caravanning	43
Plaisanciers	44
Propriétaires de chiens	44
2.4. Animation	45
2.4.1. Matériel et méthode	45
2.4.2. Résultats	47
2.4.3. Difficultés rencontrées et perspectives d'évolution	49
3. Conclusion et perspectives pour la campagne 2024	50
Annexes	51

1. Présentation de la campagne « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner ! »

1.1. Contexte et historique de la campagne

La Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de pilotage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon-Trégor, a souhaité inscrire la lutte contre les pollutions microbiologiques dans son plan de communication en 2022. Différents supports de communication ont alors été conçus : pochoir « Ici commence la mer » placés au niveau des avaloirs et grilles d'eaux pluviales, affiches et vidéos sur les sources de pollutions microbiologiques (campagne AMICO « Amélioration de la qualité Microbiologique des eaux Conchylicoles » reprise des SAGE Rance Frémur Baie de Beussais et Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne), etc. Les supports de communication ont été transmis aux communes et intercommunalités du territoire. Ils ont été distribués aux collaborateurs et affichés dans les mairies et au niveau des secteurs à enjeu (camping, port de plaisance, bourg et centre-ville, etc.).

En 2023, il a été souhaité d'élargir cette diffusion mais également d'animer et d'expliquer ces supports au grand public. Pour ce faire, la CLE a proposé de recruter un.e médiateur.rice saisonnier.e (5 mois de mai à septembre inclus) sur une période de 3 ans. Le projet a été proposé au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) et approuvé par la Commission Mer et Littoral¹ le 22 mai 2023.

La campagne « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner ! » répond à une problématique de contamination microbiologique connue en Baie de Morlaix du fait de systèmes d'assainissement (collectifs et non-collectifs) défectueux (293 débordements de systèmes et réseaux d'assainissement collectif en 2021 sur le territoire de Morlaix Communauté), de rejets urbains et de mauvaises pratiques (rejets de voyageurs itinérants et de bateaux, déjections d'animaux, rejets agricoles, etc.). Dans ce contexte, outre les profils de baignade menés par les EPCI et communes du Pays de Morlaix, Morlaix Communauté a finalisé en 2023 trois schémas directeurs (eau potable, assainissement et eaux pluviales) et est en cours de réalisation d'un profil de vulnérabilité des zones conchylicoles, de pêche à pied professionnelle et de loisir à l'échelle de la Baie de Morlaix et du Trégor Finistérien. La stratégie d'Information-Education-Communication (IEC) du SAGE Léon-Trégor s'inscrit donc intégralement dans le contexte et les préoccupations du territoire : Elle vient en appui des études et actions menées par les intercommunalités et opérateurs qui le composent. La campagne fait ainsi partie des actions menées par le SAGE Léon-Trégor en matière de lutte contre les pollutions microbiologiques, notamment des dispositions n°28 « sensibiliser les usagers du littoral et de la mer » et n°30 « réaliser un profil de vulnérabilité des zones conchylicoles, de pêche à pied professionnelle et de loisir » de son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD). Enfin, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Morlaix, en cours de réalisation, entend mettre le volet maritime et les questions en lien avec la ressource en eau, au-devant de la scène et cette médiation environnementale y participe largement.

L'objectif de la campagne est de répondre aux quatre enjeux du territoire en lien avec ces pollutions microbiologiques :

¹ La Commission Mer et Littoral (CML) détermine le soutien pouvant être apporté aux projets présentés au FEAMPA. Elle est composée de représentants des professionnels maritimes du territoire et d'élus. La CML se réunit en moyenne tous les trimestres. Pour plus d'information : <https://www.paysdemorlaix.com/missions/le-financement/en-savoir-sur-les-financements/>

- **Enjeu sanitaire** : Les contaminations microbiologiques sont une forme de pollution de l'eau engendrée par la présence de micro-organismes pathogènes tels que des virus, des parasites ou des bactéries, pouvant présenter un risque pour la santé publique.
- **Enjeu conchyliculture et aquaculture** : L'année 2022 a connu de nombreux pics de pollutions microbiologiques ayant mené à la fermeture et au reparcage de sites conchylicoles ainsi qu'à plusieurs manifestations de la profession conchylicole. L'impact financier est fort pour les conchyliculteurs, dont l'activité et la réputation sont directement impactées en cas de pollution.
- **Enjeu loisir (baignade et pêche à pied récréative)** : Les pollutions microbiologiques entraînent des restrictions d'usage telles que la baignade ainsi que la pratique d'activités nautiques. L'impact d'une fermeture de plage, particulièrement en période estivale, est majeur aussi bien économiquement que socialement. Cela affecte plus largement l'attractivité du territoire dans son ensemble.
- **Enjeu environnemental** : Les pollutions microbiologiques peuvent impacter le bon état des masses d'eau du territoire.

Les dépenses liées au poste saisonnier (de mai à septembre inclus) sur 3 années consécutives, aux frais de fonctionnement et de déplacement y afférent ont été estimées à 50 000 euros. Les partenaires sont : le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) à hauteur de 20 000 euros, la Région Bretagne à hauteur de 20 000 euros et le Pays de Morlaix, en auto-financement, à hauteur de 10 000 euros. Les supports de communication qui sont animés dans le cadre de ce projet sont financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Bretagne.

Il convient de noter qu'un nouveau recrutement sera réalisé chaque année. Etant donné la nature saisonnière du poste, il sera, en effet, difficile de conserver la même personne d'année en année. Chaque année, durant le premier mois de la mission du médiateur, une formation spécifique sera dispensée par la cellule d'animation du SAGE Léon-Trégor.

Contexte de création du poste saisonnier :

- Cas de toxi-infections alimentaires (norovirus) survenus après la consommation de coquillages en provenance de la zone Baie de Morlaix aval au cours de l'année 2022.
- Arrêtés préfectoraux du 21 février 2022 et du 29 avril 2022 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine de tout coquillage provenant de la zone de production Baie de Morlaix aval.
- En réponse à la manifestation des conchyliculteurs du 24 février 2022 à Morlaix qui dénonce la dégradation de la qualité des eaux littorales, le préfet du Finistère demande (courrier du 11 février 2022) à Morlaix Communauté d'étendre le profil de vulnérabilité des zones conchylicoles, de pêche à pied professionnelle et de loisir en cours à l'échelle de la Baie de Morlaix. Afin d'accompagner la réalisation de ce profil, la Commission Locale de l'Eau (CLE) propose de mener, en parallèle, un projet de médiation à destination du grand public.
- Le projet de médiation est approuvé par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) en Commission Mer et Littoral le 22 mai 2023.

La campagne a pour objectif de mettre en avant l'aspect collectif de l'enjeu, de la problématique et de la solution à y apporter. Plutôt que de tenter de connaître la part de chaque source dans la pollution microbiologique, le message tend plutôt à indiquer que « nous sommes tous responsables », et ce, à tous les niveaux. De la crotte de chien au débordement des systèmes et réseaux d'assainissement, les causes de ces pollutions impliquant la fermeture de plages et d'exploitations conchylicoles proviennent de multiples facteurs.

Sur les 41 sites de baignade déclarés sur le territoire du SAGE Léon-Trégor, 11 ont fait l'objet de fermetures temporaires au cours de la saison 2023, suite à de mauvais résultats bactériologiques (*Escherichia coli* > 1000 UFC/mL).

La pêche à pied récréative est déconseillée dans les secteurs de la Rivière de Morlaix, de la Rivière de Penzé, de la Baie du Diben et de la Baie de Locquirec pour des raisons sanitaires (*Escherichia coli* > 700 pour 100 g de chair et liquide intervalvaire). Seul le secteur de Beg Douar est autorisé à la pêche à pied récréative. Durant la période estivale (du 1er juin au 15 septembre), la pêche à pied récréative peut être interdite par arrêté municipal à la suite de mauvais résultats obtenus dans le cadre de la surveillance sanitaire des eaux de baignade. L'arrêté préfectoral du 22 septembre 2023 a ainsi interdit la pêche à pied professionnelle et récréative des coquillages fouisseurs en rivière de Penzé pour cause de contamination bactérienne des coques (*Escherichia coli* > 4600 pour 100 g de chair et liquide intervalvaire).

Les coquillages fouisseurs (coques, palourdes) et non fouisseurs (huîtres, moules) récoltés dans la Rivière de Penzé, la Rivière de Morlaix ou en Baie de Locquirec (zones classées B) ne peuvent être mises sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir été traitées dans un centre de purification agréé ou après reparcage dans une zone spécifiquement agréée pour cette opération. Seules les huîtres et les moules récoltées au large de la Baie de Morlaix (zone classée A), à partir de la pointe Penn al Lan jusqu'à la pointe nord de l'île Callot, peuvent être mises directement sur le marché pour la consommation humaine.

Figure 1 : Qualité microbiologique des eaux littorales sur le territoire du SAGE Léon-Trégor

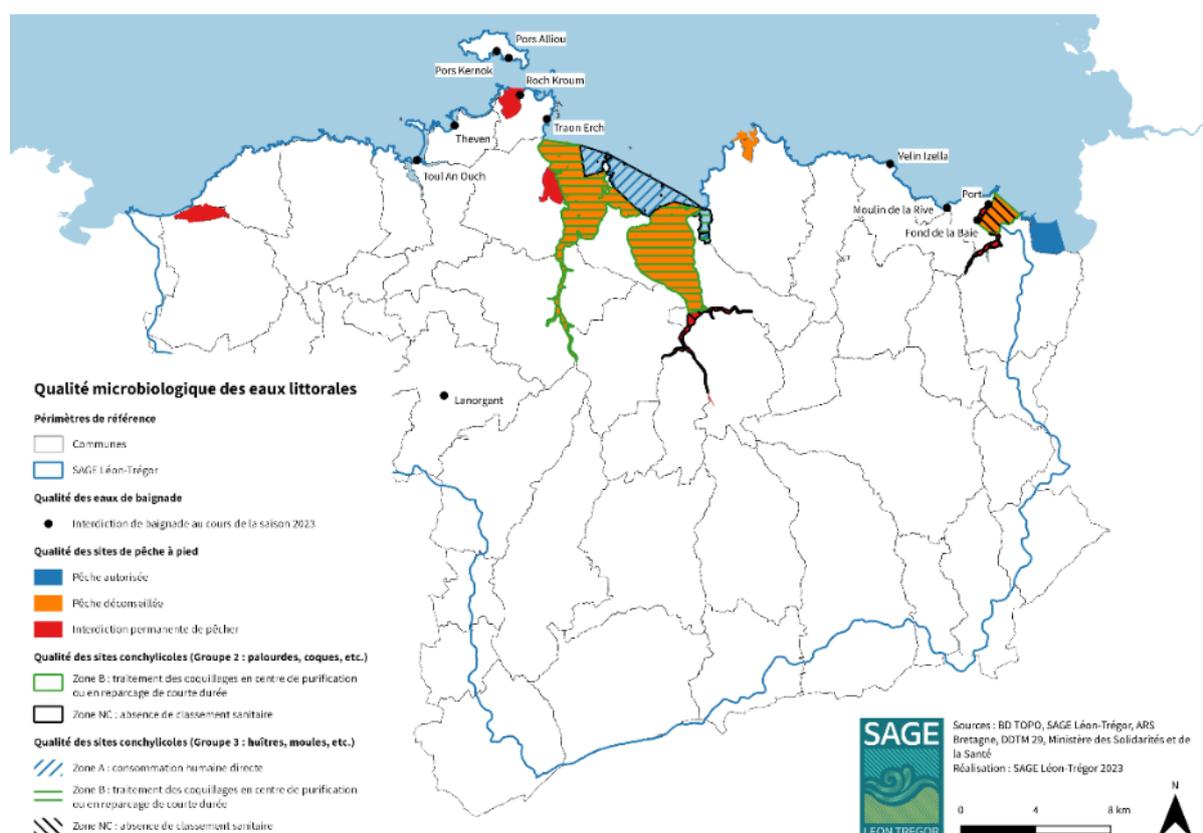
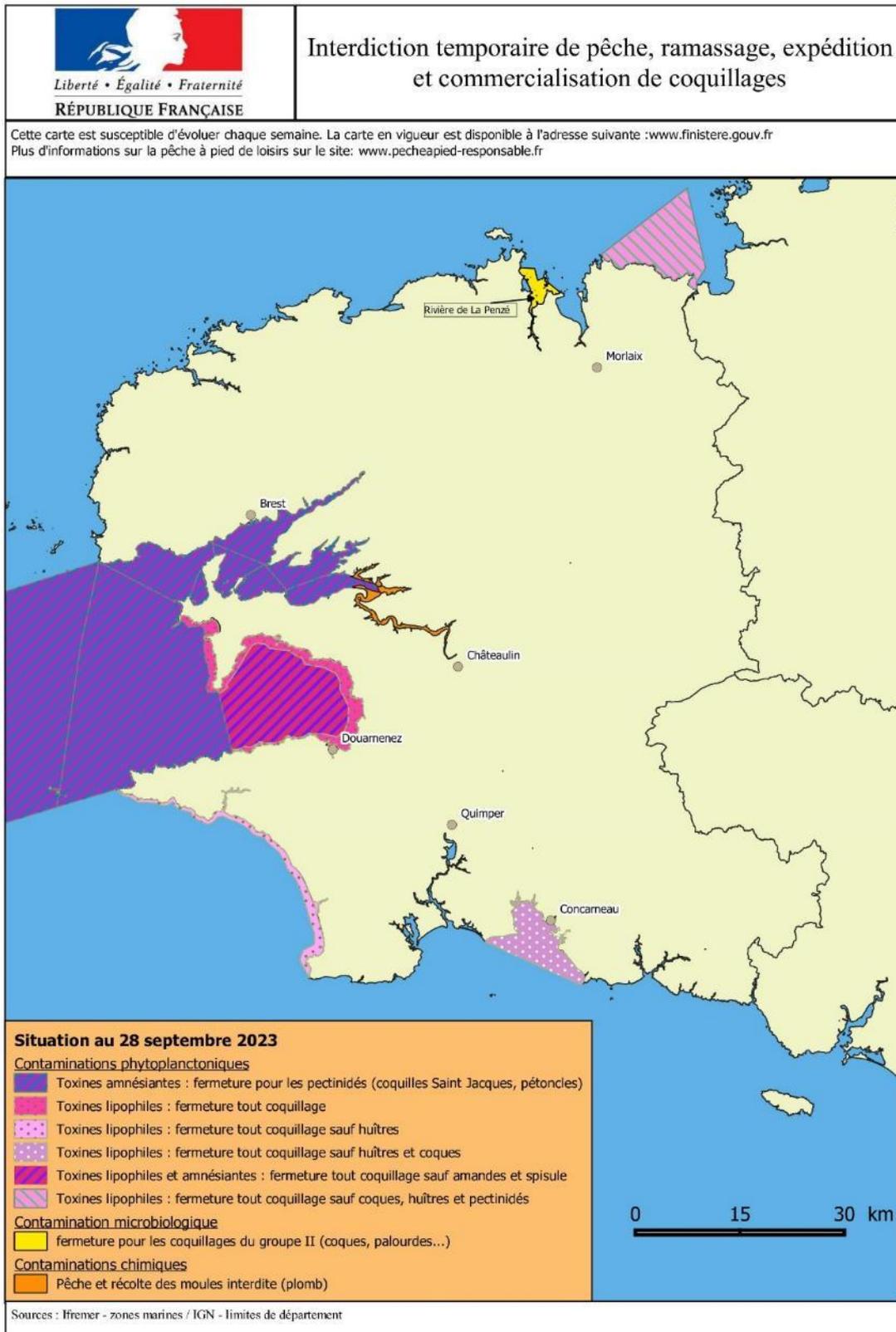


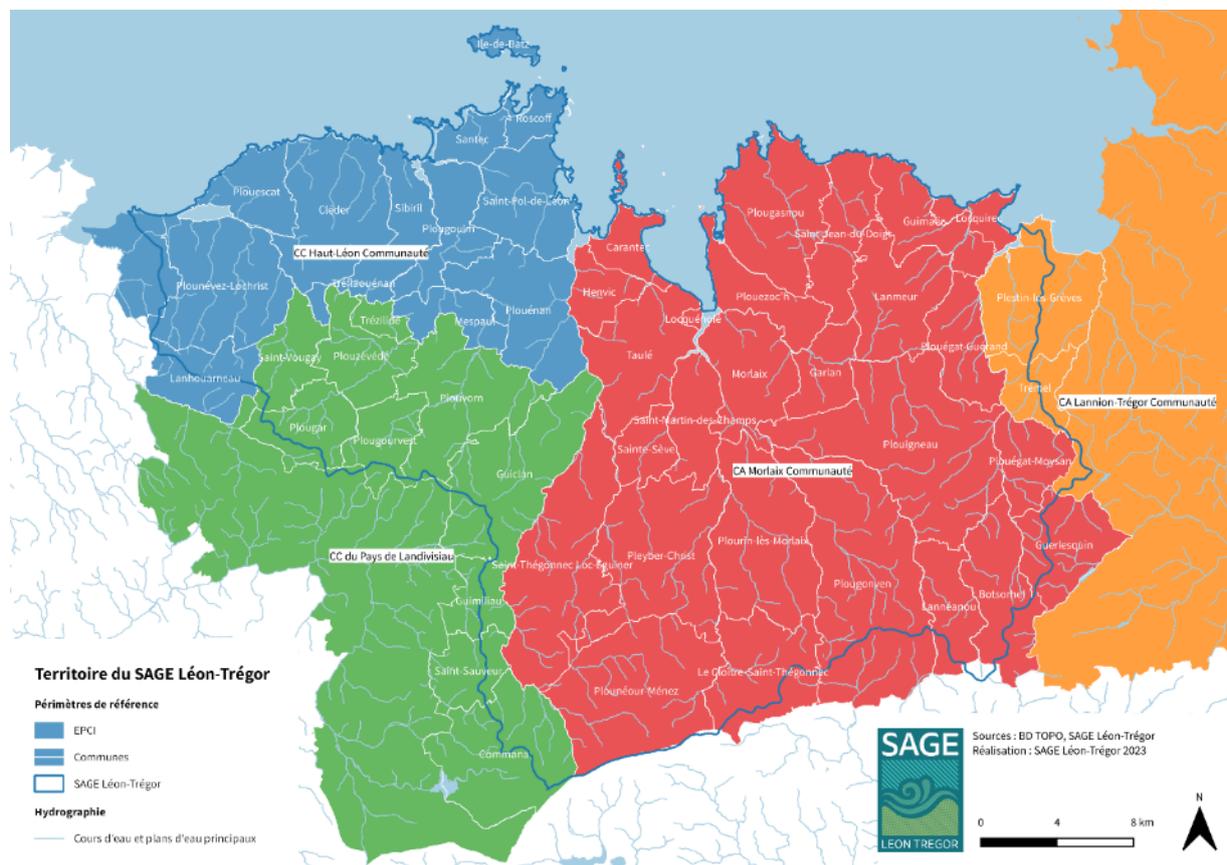
Figure 2 : Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages dans le Finistère au 28 septembre 2023



1.2. Objectifs et calendrier de la campagne 2023

La campagne « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner ! » concerne les 51 communes du SAGE Léon-Trégor. Le territoire hydrographique du SAGE Léon-Trégor correspond, pour sa large part, au territoire administratif du Pays de Morlaix, sa structure porteuse (qui est un peu plus vaste et compte 59 communes).

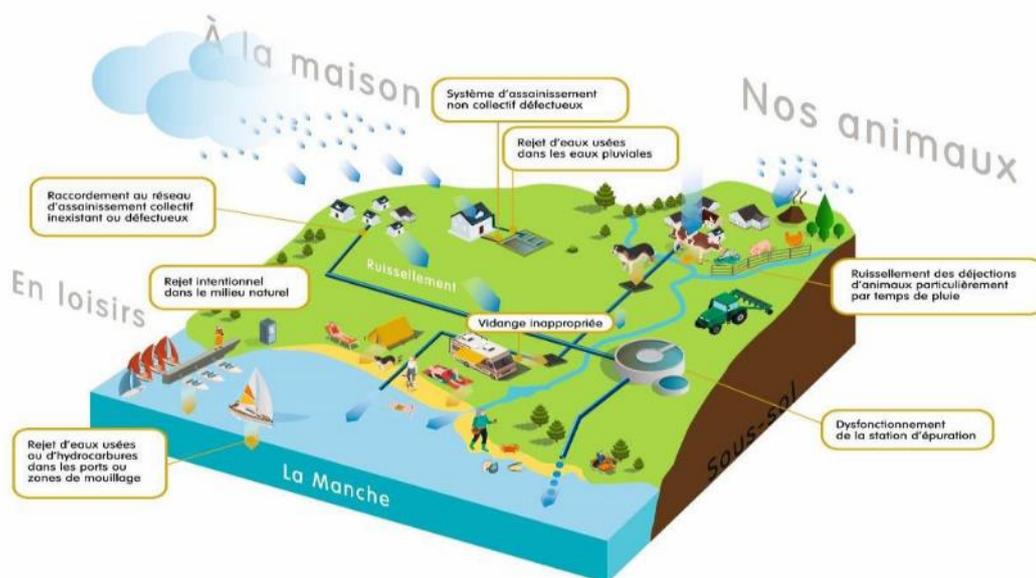
Figure 3 : Territoire du SAGE Léon-Trégor



La campagne s'adresse aux « petits gestes » qui participent à la contamination microbiologique des eaux littorales, notamment les publics cibles suivants : plaisanciers, pratiquants de caravaning, propriétaires de chiens, cavaliers et propriétaires immobiliers en charge de la mise aux normes de leur système d'assainissement.

Figure 4 : Les sources de pollution microbiologique des eaux littorales (Source : Guide du SAGE Baie de Lannion)

Au quotidien, repérer les sources de pollution et y remédier



La première année est une phase exploratoire. L'analyse des données collectées permettra de définir les zones d'actions prioritaires, en fonction de 3 grands critères :

- le niveau de connaissances des usagers mis en évidence lors des enquêtes,
- les enjeux (zones avec une forte concentration de camping-cars, de chevaux, de chiens, zones de baignade touchées par des pollutions bactériologiques, zones conchylicoles fermées etc.),
- l'intérêt et l'implication des communes pour le projet.

La deuxième année sera une phase d'intervention définie grâce à la phase exploratoire. Des enquêtes complémentaires pourront être faites au besoin.

La troisième année poursuivra l'intervention, mais sera également dédiée au **bilan global** du projet.

La campagne 2023 comprend quatre volets d'actions :

1. La **rencontre des communes** afin d'identifier les problématiques et les acteurs localement et co-construire l'intervention du médiateur ;
2. L'**état des lieux des équipements de récupération des eaux noires et du carénage**, en parallèle de l'étude technique et stratégique de l'offre de carénage à l'échelle du SAGE Léon-Trégor ;
3. Les **enquêtes** afin d'acquérir des données fines sur les pratiques et le niveau de connaissance des publics cibles en termes de pollutions microbiologiques (connaissance des impacts d'un rejet d'eaux noires, différence entre réseau des eaux usées et réseau des eaux pluviales). Connaître les pratiques pour mieux cibler les supports de communication ;

4. L'**animation** à l'occasion de journées sur le terrain permettant une prise de contact directe avec le public cible ou dans le cadre d'événements (marchés, foires, fêtes, festivals, etc.).

Calendrier de la campagne 2023 :

- Mai : formation et participation aux réunions du SAGE Léon-Trégor ;
- Juin : rencontre des communes et des acteurs clés du territoire ;
- Juillet et Août : enquêtes et animations sur le terrain ;
- Septembre : bilan écrit et restitution orale (le 22 septembre en Commission Locale de l'Eau (CLE) et le 6 octobre en Commission Thématique « gestion quantitative et qualitative des ressources en eaux » du SAGE).

2. Bilan de la campagne 2023

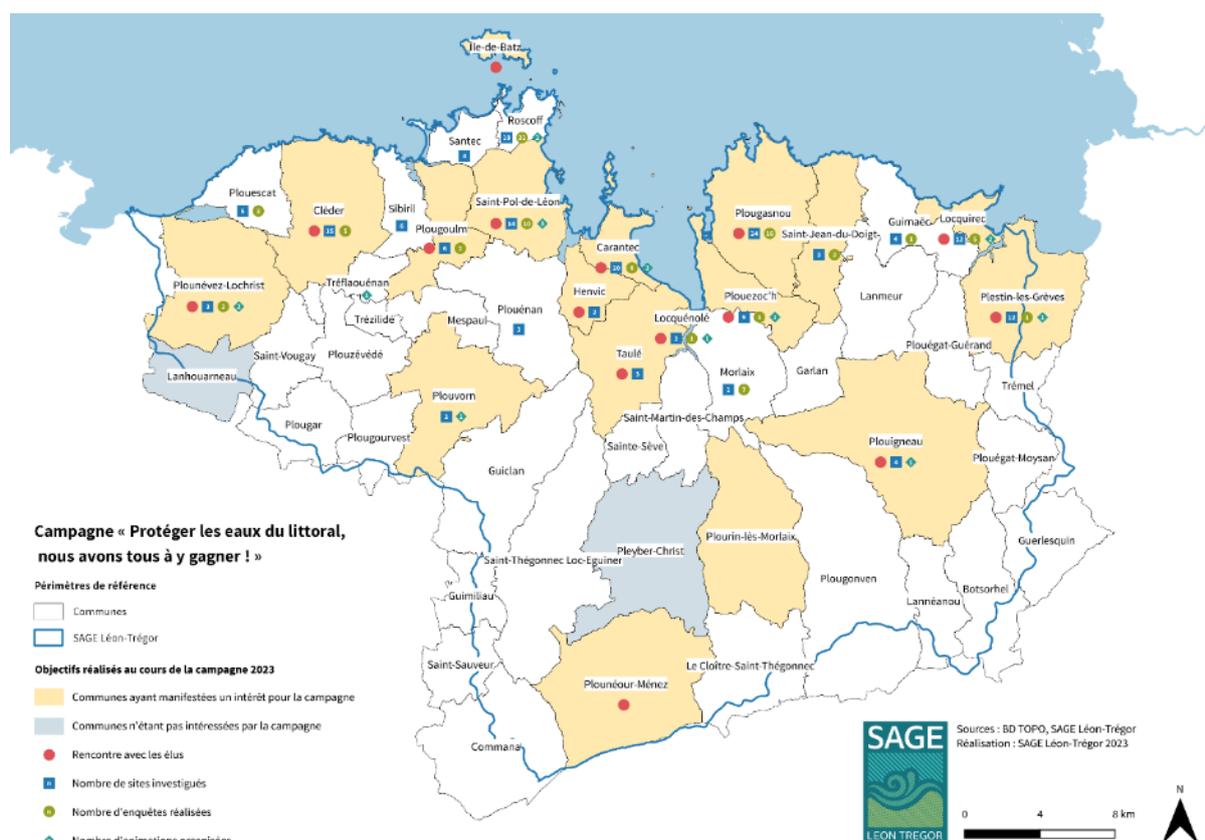
La campagne « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner ! » s'est déroulée du 9 mai au 6 octobre 2023 inclus. La médiatrice a passé plus de 370 heures sur le terrain et parcouru environ 2 392 km.

18 communes ont manifesté un intérêt pour la campagne et ont co-construit l'intervention de la médiatrice sur le terrain. Les communes de Lanhouarneau et Pleyber-Christ n'ont pas souhaité participer à la campagne pour cette première année. Au total, la médiatrice est intervenue sur 25 communes, soit près de la moitié des 51 communes du territoire du SAGE Léon-Trégor, dont :

- 15 communes rencontrées (soit 20 élus touchés) ;
- 3 ports de plaisance rencontrés (soit 7 agents portuaires touchés) ;
- 163 sites investigués ;
- 93 enquêtes réalisées (soit 168 personnes touchées) ;
- 17 animations organisées (soit 406 personnes touchées).

Au total, 601 personnes ont été touchées (ayant eu accès directement à la communication déployée).

Figure 5 : Campagne « Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner ! »



2.1. Rencontre des communes et des acteurs clés du territoire

2.1.1. Matériel et méthode

Un mail de présentation de la campagne a été envoyé aux 51 communes du SAGE Léon-Trégor en avril 2023. Il y était proposé une rencontre avec les élus afin de co-construire l'intervention de la médiatrice sur le terrain. Pour des questions d'agenda et de disponibilité des interlocuteurs (période estivale), sur les 18 communes ayant répondu, la médiatrice en a rencontré 15.

Les rencontres avec les élus, qui se sont tenues les mois de mai à juin, ont permis de présenter le SAGE Léon-Trégor, la Commission Locale de l'Eau (CLE) et les membres de la cellule d'animation, lorsque cela n'avait pas encore été fait. Les supports de communication (pochoir « Ici commence la mer », affiches, flyers et vidéos sur les sources de pollutions microbiologiques) ont été mis à disposition. Cette rencontre a permis aux élus de cibler les enjeux propres à leur territoire, les sites concernés par des contaminations microbiologiques, les structures et les canaux de communication pour relayer la campagne, les événements de l'été auxquels participer et les personnes ressources à contacter. Suite à ces échanges, des sites et des publics prioritaires ont été identifiés par commune.

2.1.2. Résultats

Sur les 15 communes rencontrées, 20 élus ont été informés et sensibilisés aux enjeux de la contamination microbiologique des eaux littorales.

D'autres structures ont été identifiées, avec qui une collaboration est à imaginer pour les années à venir, en vue de faciliter la diffusion des messages auprès des publics cibles.

Figure 6 : Structures relais identifiées sur le territoire

Structure	Actions envisagées	Intérêt pour la campagne
Société nationale de sauvetage en mer (SNSM)	Former les sauveteurs en mer en début de saison aux enjeux de la contamination microbiologique des eaux littorales, afficher les résultats du suivi de la qualité des eaux de baignade au niveau des postes de secours, co-animer des ateliers dans les écoles, centres de loisirs ou lors d'événements	Intéressés
Offices du tourisme (OT)	Former les employés en début de saison aux enjeux de la contamination microbiologique des eaux littorales, communiquer des éléments de discours sur la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau, afficher la campagne dans les OT, distribuer de la documentation	Peu réceptifs
Associations des plaisanciers	Présenter la campagne lors des AG, co-organiser des événements (apéro-ponton)	Pas de retour à ce jour
Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord (CRC Bretagne-Nord)	Présenter la campagne aux membres du CRC, co-construire des animations	Pas de prise de contact
Bibliothèques municipales	Co-animer des ateliers auprès des habitants	Intéressés
Agents de surveillance de la voie publique (ASVP)	Former les ASVP en début de saison aux enjeux de la contamination microbiologique des eaux littorales	Pas de prise de contact
Centres nautiques	Afficher la campagne à l'accueil des centres nautiques	Intéressés
Campings	Afficher la campagne à l'accueil des campings	Très intéressés
Loueurs de camping-cars ou de bateaux	Afficher la campagne dans les points de location, former les loueurs	Pas de prise de contact
EPCI	Présenter la campagne en Commissions Eau, Biodiversité, Déchets	Pas de prise de contact
Pays de Morlaix	Présenter la campagne en comité syndical	Très intéressé

2.1.3. Difficultés rencontrées et perspectives d'évolution

La prise de contact par mail a montré ses limites. Les mairies sont sur-sollicitées et ne répondent pas toujours aux demandes. Les adresses génériques ne sont pas toujours consultées ou relayées. Enfin, il n'a pas été facile de prendre rendez-vous avec les élus qui ont des agendas bien remplis. Il serait souhaitable d'envoyer un courrier écrit pour les prochaines années.

Sur les 20 communes littorales identifiées à forts enjeux, 8 n'ont pas répondu dont Plouescat, Sibiril, Santec, Roscoff, Morlaix et Guimaëc qui sont pourtant exposés à l'enjeu des pollutions microbiologiques. Après plusieurs relances, l'intervention s'est faite sans rencontre préalable avec les élus sur ces communes. Une liste nominative de contacts d'élus intéressés et ayant des attributions et compétences sur les thématiques abordées par le SAGE Léon-Trégor est en cours de construction et sera un levier de communication précieux pour l'année prochaine.

Au-delà des élus, d'autres acteurs sont à cibler comme les bénévoles de la SNSM, premiers acteurs au contact des usagers de la mer ; les offices du tourisme, vitrine du territoire auprès du grand public ; et les associations des plaisanciers, relais auprès des usagers des ports...

2.2. État des lieux des équipements

2.2.1. Matériel et méthode

À partir des sites identifiés lors des rencontres avec les élus, plusieurs sorties de terrain ont été planifiées tout au long de l'été.

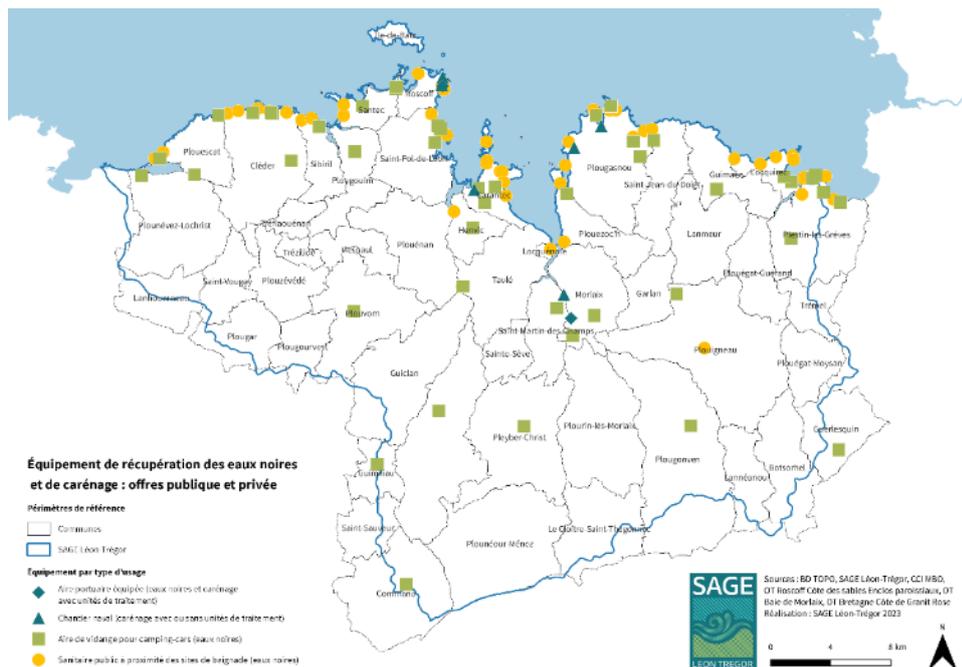
Les équipements ont été inventoriés à partir des observations réalisées sur le terrain et des bases de données déjà existantes : les offices du tourisme et la cartographie réalisée par le SAGE Léon-Trégor pour les aires de camping-cars ainsi que la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) pour les infrastructures portuaires. L'ensemble des sites ont été numérisés sur l'application QField à l'échelle 1:1000 sur fond de carte WMS Géoservices Photographies aériennes.

2.2.2. Résultats

Le territoire du SAGE Léon-Trégor compte :

- 47 aires de vidange pour camping-cars ;
- 2 ports équipés de pompe à eaux noires et d'aire de carénage avec unités de traitement des eaux (Roscoff-Bloscon et Morlaix) ;
- 6 chantiers navals proposant des services de carénage (avec ou sans unités de traitement des eaux) ;
- 53 sanitaires publics à proximité des sites de baignade.

Figure 7 : Équipement de récupération des eaux noires et de carénage : offres publique et privée



Pompes à eaux noires : Les ports de Roscoff-Bloscon et de Morlaix sont équipés de pompes à eaux noires. L'installation d'une pompe à eaux noires et de fond de cale au sein des infrastructures portuaires s'élève de 10 000 à 50 000 euros. Pourtant, les agents portuaires affirment que ces équipements sont sous-utilisés par les plaisanciers.

Les règles internationales relatives à la prévention de la pollution par les eaux usées des navires figurent à l'Annexe IV de la Convention MARPOL. Le rejet des eaux usées (noires, grises, fond de cales) à la mer est interdit, à moins que le navire utilise une installation de traitement des eaux usées approuvée ou rejette des eaux usées après broyage et désinfection à l'aide d'un dispositif approuvé, alors qu'il se trouve à une distance de plus de trois milles marins de la terre la plus proche. Le rejet des eaux usées qui ne sont pas broyées ni désinfectées peut s'effectuer à une distance de plus de 12 milles marins de la terre la plus proche, et le taux de rejet doit être approuvé par l'Autorité (résolution MEPC.157(55)). En France, pour les navires équipés de toilettes, la loi impose à tous les bateaux mis sur le marché à partir de 2008 de s'équiper de bacs de rétention ou d'unités de traitement des eaux noires (article L341-13-1 (V) du Code du tourisme).

Figure 8 : Utilisation de la pompe à eaux noires dans le port de Morlaix (© SAGE Léon-Trégor)



Aires de carénage : L'offre de carénage n'est pas équilibrée sur le territoire du SAGE Léon-Trégor. Les plaisanciers doivent se déplacer dans les aires de carénage publiques des ports de Roscoff-Bloscon et de Morlaix, ou bien faire appel aux services d'un chantier naval, sans garantie de la qualité du traitement des eaux. Notons que le SAGE Léon-Trégor s'apprête à lancer une étude stratégique sur l'offre de carénage qui devrait permettre de pallier à ce déséquilibre.

Toute pratique de carénage en dehors d'installations adaptées constitue une infraction au Code de l'environnement (article L.216-6) et au Code général de la propriété des personnes publiques (article L.2132-3). En parallèle, le contenu des peintures antifouling évolue. Le règlement européen n°528/2012 limite la mise sur le marché aux produits biocides non toxiques pour l'homme et l'environnement.

Bornes de services pour les camping-cars : Au total, 27 des 51 communes du SAGE Léon-Trégor proposent des services de vidange des eaux noires pour les camping-cars, au niveau des aires communales ou des campings. L'accès aux bornes de services est en grande majorité payant, entre 7,00 € et 16,00 € pour 24 h de stationnement dans une aire Camping-car Park. Certaines communes proposent toutefois ce service gratuitement, comme Guimiliau ou Taulé. L'installation d'une borne de services pour camping-cars s'élève de 2 000 à 5 000 euros en réalisation artisanale, ou de 10 000 à 50 000 euros pour une borne industrielle.

Blocs sanitaires : À proximité des principaux sites de baignade se trouvent des sanitaires publics. Il ressort des enquêtes et observations de terrain que ces derniers ne sont pas toujours bien entretenus (propreté générale, dégradations, etc.) ce qui décourage certains visiteurs de les utiliser.

Déjections canines et équines : L'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018 interdit l'accès aux plages aux chiens et aux chevaux dans le département du Finistère du 1er juin au 30 septembre inclus.

2.2.3. Difficultés rencontrées et perspectives d'évolution

Il est important de noter que l'état des lieux des équipements de récupération des eaux noires et du carénage n'est pas exhaustif et pourra être amélioré. L'étude menée par le SAGE est une première étape en ce sens.

Il s'avère par ailleurs nécessaire d'accompagner les ports de Roscoff-Bloscon et de Morlaix dans l'amélioration du service de pompe à eaux noires. Davantage de communication pourrait être déployée. Il existe des exemples inspirants dans les pays anglo-saxons, comme un service mobile avec des agents portuaires formés aux impacts de la pollution microbiologique sur l'environnement marin.

Figure 9 : Service de pompe à eaux noires mobile dans le port de Portsmouth au Royaume-Uni (© Cleaner Marina 2022)



2.3. Enquête et sensibilisation

2.3.1. Méthode et matériel

Afin de mieux connaître le niveau de connaissances et les pratiques des publics cibles, un questionnaire a été élaboré à l'attention des pratiquants de caravaning, des plaisanciers, des propriétaires de chiens et des cavaliers. Ces questionnaires se sont inspirés de deux campagnes similaires en Bretagne : « Eau là là !!! c'est beau la mer » financée par l'Office Français de la Biodiversité et portée par les SAGE Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo, et « Écogestes Manche Atlantique Bretagne » portée par l'Union Régionale des CPIE de Bretagne.

Le questionnaire permet à la fois de mieux comprendre le public mais surtout de créer un temps d'échange pour les informer sur les sources et les impacts de la contamination microbiologique des eaux littorales. Il permet d'engager la conversation par un échange et non une information/sensibilisation descendante qui aurait été peu appropriée et potentiellement mal perçue par le public.

Sur le volet sensibilisation des plaisanciers, le travail a été mené de concert avec l'ULAMIR-CPIE qui réalise depuis 2022 des actions auprès des plaisanciers des ports de Roscoff-Bloscon, de Morlaix et de Primel-Le Diben en tant que structure ambassadrice de la campagne « Écogestes Manche Atlantique Bretagne ». Les enquêtes ont été menées par un binôme de médiatrices (SAGE/CIE) sur le terrain. La collaboration a permis de mutualiser les ressources humaines et de véhiculer un message cohérent auprès des plaisanciers. Des événements communs ont également été organisés (apéro-ponton, stand au village de la Solitaire du Figaro Paprec à Roscoff). Les principes de la communication engageante, développée par la campagne « Écogestes Manche Atlantique Bretagne », ont également été appliqués en vue d'encourager les changements de comportement. La médiatrice du SAGE a bénéficié d'une formation sur la communication engageante dispensée par l'Union Régionale des CPIE de Bretagne à Lorient le 6 juin 2023.

Le logiciel Microsoft Form a été utilisé pour la collecte de réponses puis l'analyse des données. L'ensemble des enquêtes ont été complétées en ligne lors des discussions lorsque la connexion internet le permettait ou bien a posteriori lorsque l'enquête était administrée par écrit avec des questionnaires imprimés.

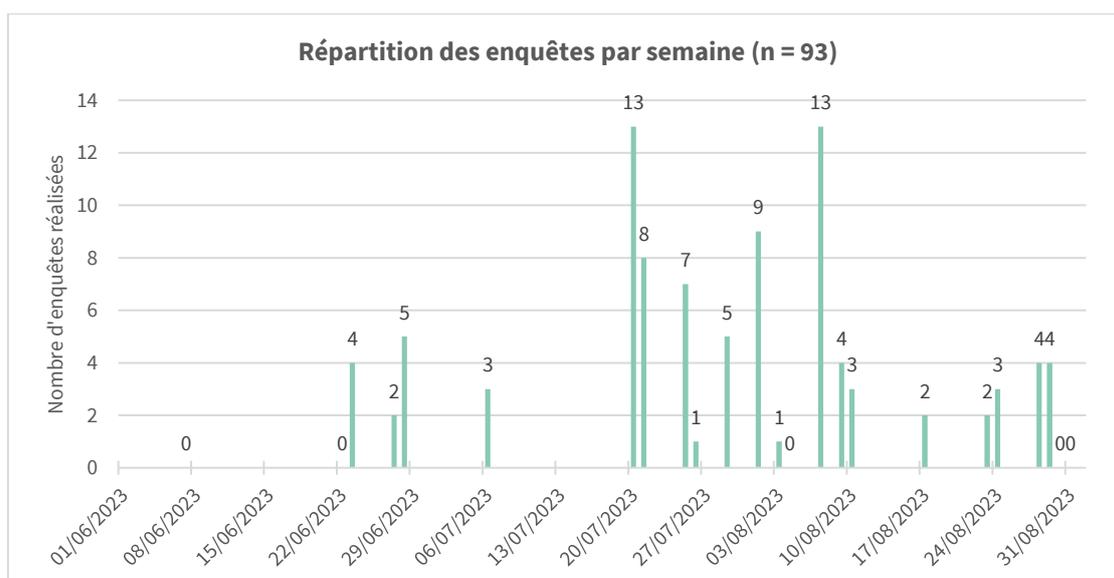
Un ordinateur ainsi qu'un téléphone portable professionnel ont été mis à la disposition de la médiatrice ainsi qu'un uniforme et une voiture de service portant les logos du SAGE Léon-Trégor permettant une identification aisée par le grand public tout en attribuant une légitimité à la médiatrice sur le terrain. Les financeurs de la campagne de médiation (le FEAMPA, la Région Bretagne, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Pays de Morlaix) ont également été mis en avant.

2.3.2. Résultats des enquêtes

Au total 93 enquêtes ont été réalisées, réparties sur 19 jours et 30 sites différents (24 jours de terrain au total, dont 5 jours sans enquêtes).

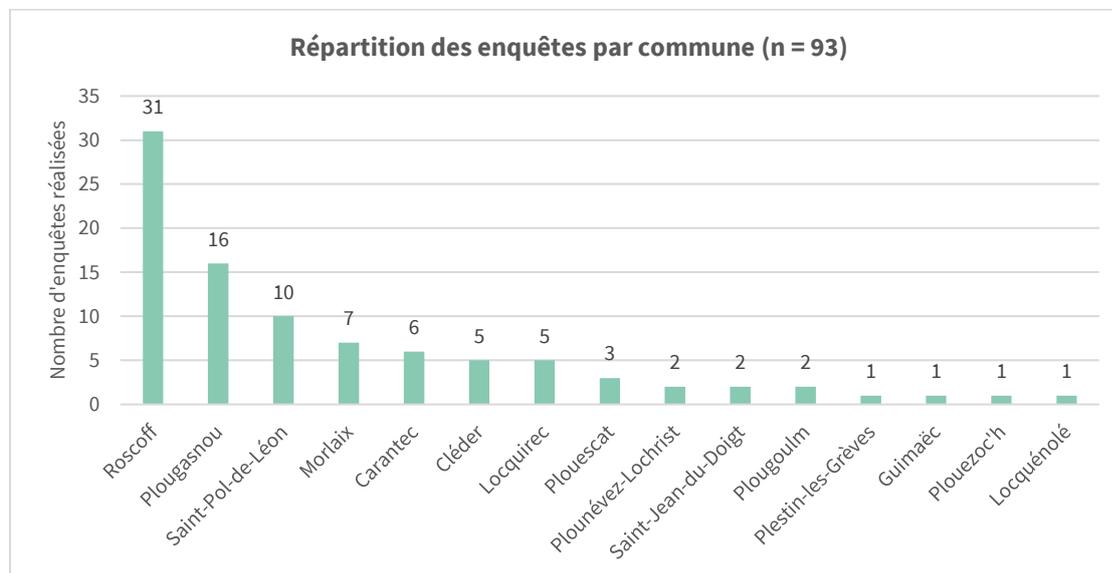
Le terrain s'est déroulé entre le 23 juin et le 31 août 2023, ce qui a permis d'aller à la rencontre des touristes aussi bien que des habitants à l'année. Les pics de réalisation d'enquête se situent entre fin juillet et début août.

Figure 10 : Répartition des enquêtes par semaine (n = 93)



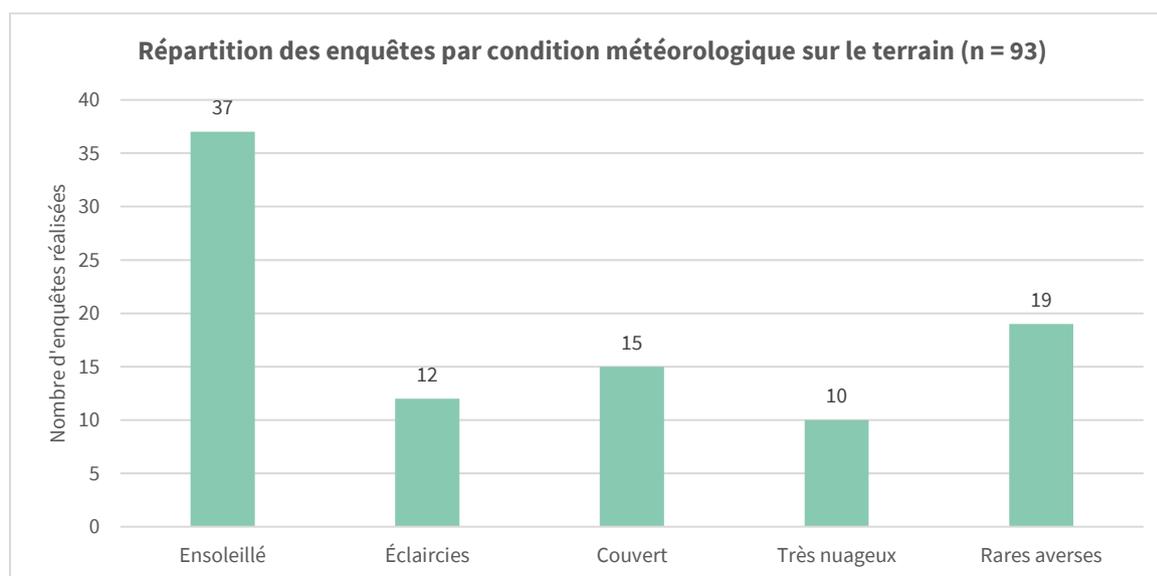
Des enquêtes ont été réalisées dans 15 des 51 communes du territoire du SAGE Léon-Trégor. Le nombre élevé d'enquêtes réalisées dans les communes de Roscoff, Plougasnou et Morlaix reflète les journées de sensibilisation organisées avec l'ULAMIR-CPIE dans les ports de Roscoff-Bloscon, de Primel-Le Diben et de Morlaix.

Figure 11 : Répartition des enquêtes par commune (n = 93)



Le travail de terrain a été tributaire des conditions météorologiques de la saison. Les journées ensoleillées ont été davantage propices à la réalisation des enquêtes en extérieur. Le mois de juillet pluvieux a, en revanche, été la cause de plusieurs annulations. Puis le mois d'août a permis un retour actif sur le terrain.

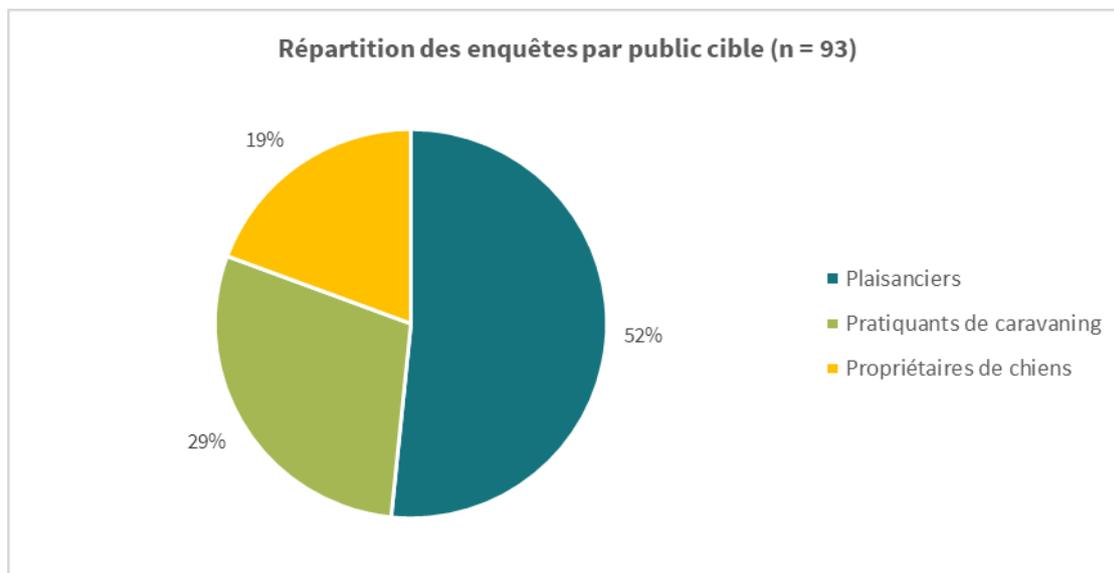
Figure 12 : Répartition des enquêtes par condition météorologique sur le terrain (n = 93)



Un équilibre a été recherché dans les enquêtes en fonction des publics cibles afin d'avoir des résultats significatifs. Toutefois, le binôme ULAMIR-CPIE/SAGE Léon-Trégor a favorisé la réalisation

des enquêtes auprès des plaisanciers (et particulièrement des plaisanciers de Morlaix et Roscoff). Aucune enquête n'a été réalisée auprès des cavaliers car ce public cible n'a pas été identifié comme prioritaire lors des échanges tenus avec les communes mais également parce que ne n'avons pas rencontré de cavaliers sur le terrain. De même, aucune enquête n'a été menée auprès des propriétaires immobiliers responsables de systèmes d'assainissement non-conformes pour cette première année car il s'agit d'un public qu'il serait préférable de toucher par du porte à porte.

Figure 13 : Répartition des enquêtes par public cible (n = 93)

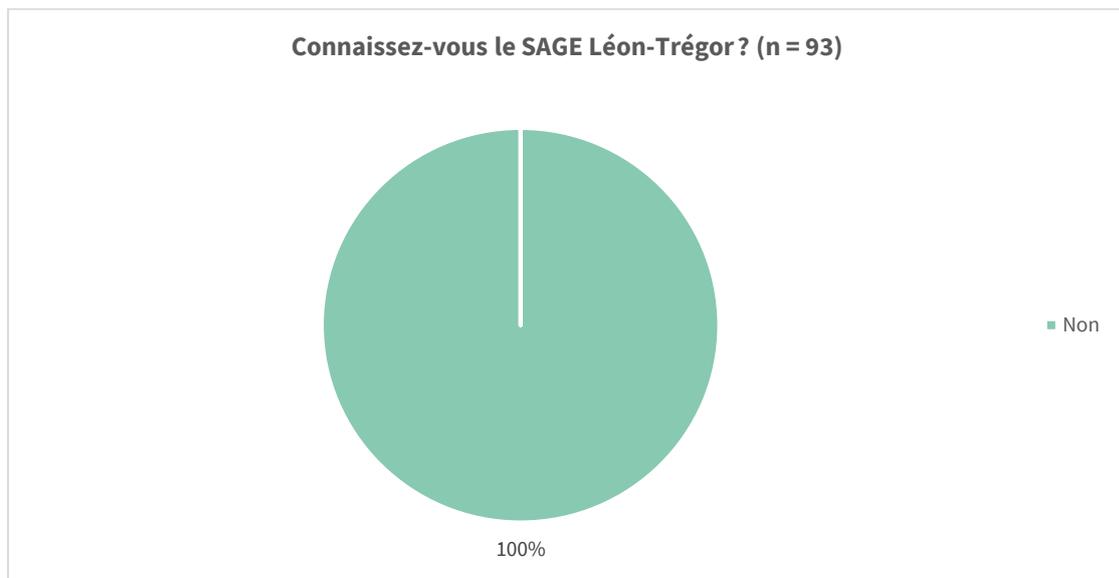


2.3.3. Profils des publics cibles

Le questionnaire commence avec le profil des enquêtés (sexe, âge, domicile, habitude de fréquentation du site, etc.) ainsi que sur leur connaissance du SAGE Léon-Trégor.

Les enquêtés, tout public cible confondu, ont répondu à 100% qu'ils ne connaissaient pas le SAGE Léon-Trégor, ce qui démontre l'utilité de la mission de médiation et invite à renforcer la communication grand public engagée par le SAGE.

Figure 14 : Connaissez-vous le SAGE Léon-Trégor ? (n = 93)



Pratiquants de caravanning

Sur les 27 pratiquants de caravanning enquêtés, la majorité sont des couples de plus de 50 ans.

Figure 15 : Profil des pratiquants de caravanning enquêtés (n = 27)

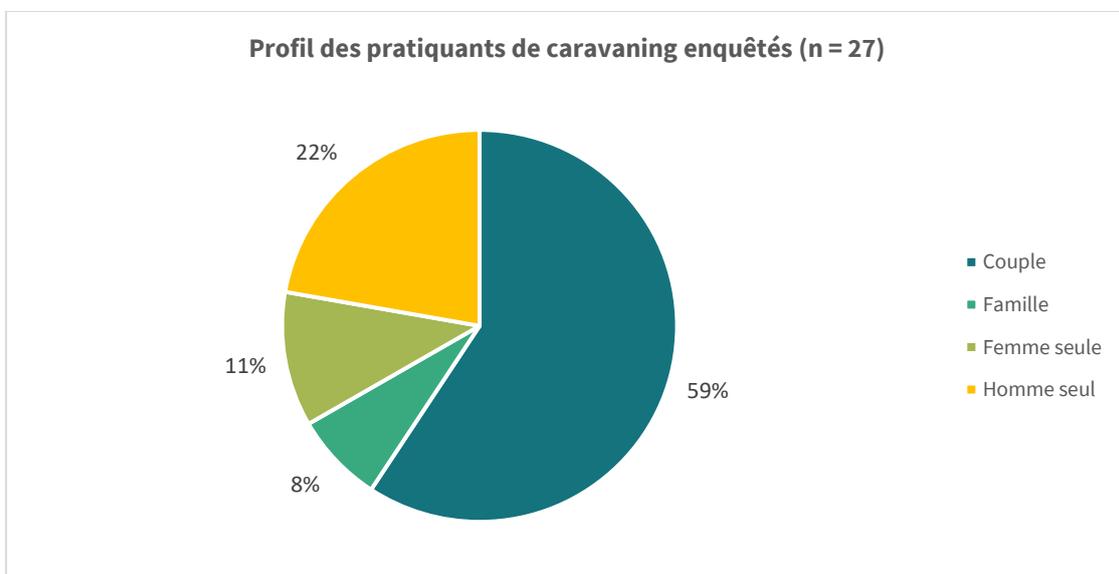
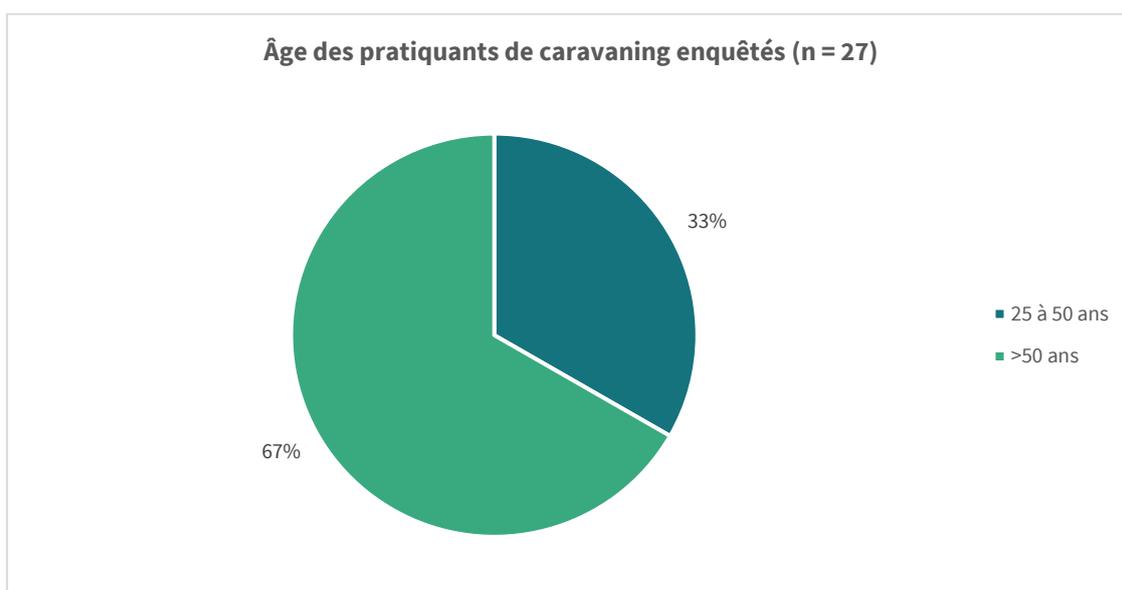
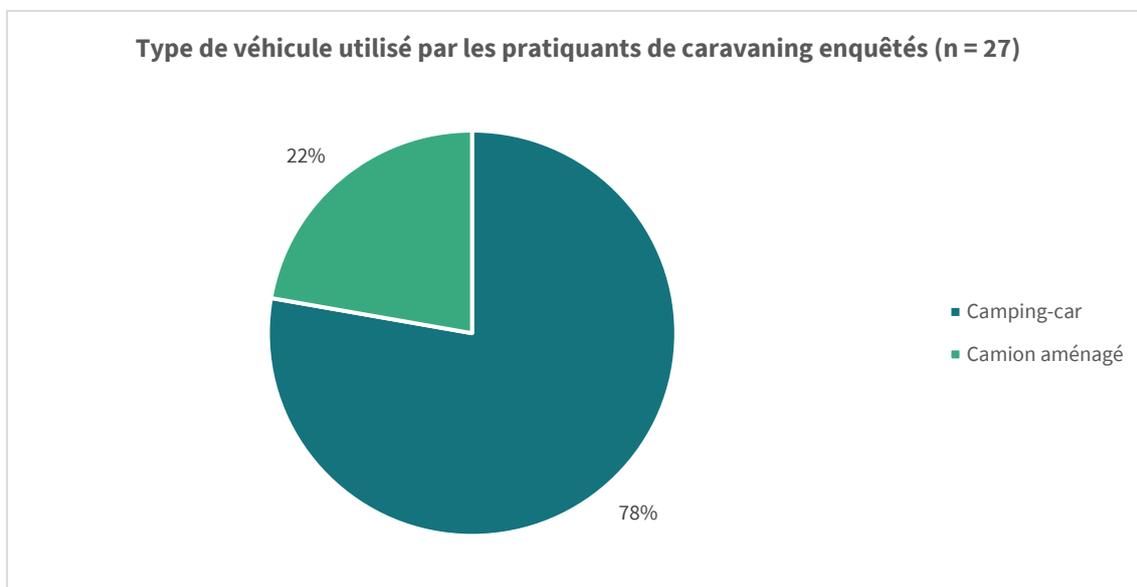


Figure 16 : Âge des pratiquants de caravanning enquêtés (n = 27)



Les enquêtes ont davantage porté sur des utilisateurs de camping-cars que sur des utilisateurs de camions aménagés. Ces deux publics sont différents : les camping-cars, plus autonomes, sont utilisés par les plus de 50 ans tandis que les camions aménagés, plus modulables, sont utilisés par les 25 à 50 ans (souvent des pratiquants de sport nautique (surf, plongée, voile)).

Figure 17 : Type de véhicule utilisé par les pratiquants de caravanning enquêtés (n = 27)



La majorité des pratiquants de caravanning enquêtés utilisent leur véhicule pour voyager à l'année, avec plus de 15 trajets par an. Ils sont majoritairement français et viennent de diverses régions. La Bretagne reste une destination prisée des camping-caristes français. Le baromètre du tourisme en camping-car estimait que la région devait accueillir 18,1 % des touristes français itinérants au cours de l'été, soit 4 360 000 nuits de juin à septembre 2023 (Camping-car Park 2023).

Figure 18 : Type d'utilisation du véhicule des pratiquants de caravanning enquêtés (n = 27)

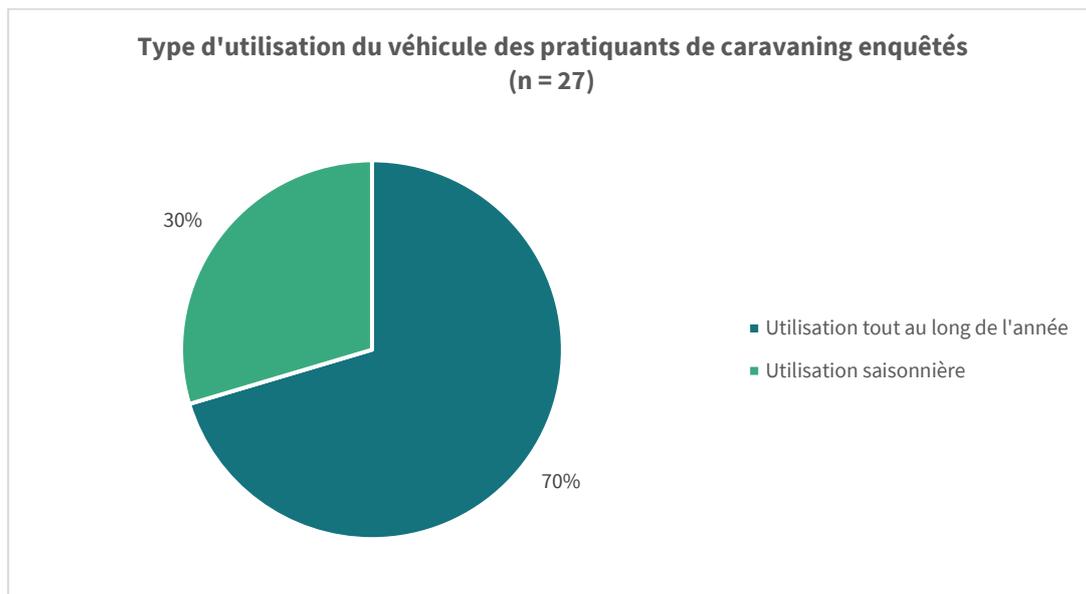


Figure 19 : Nombre de sorties par an réalisées par les pratiquants de caravanning enquêtés (n = 27)

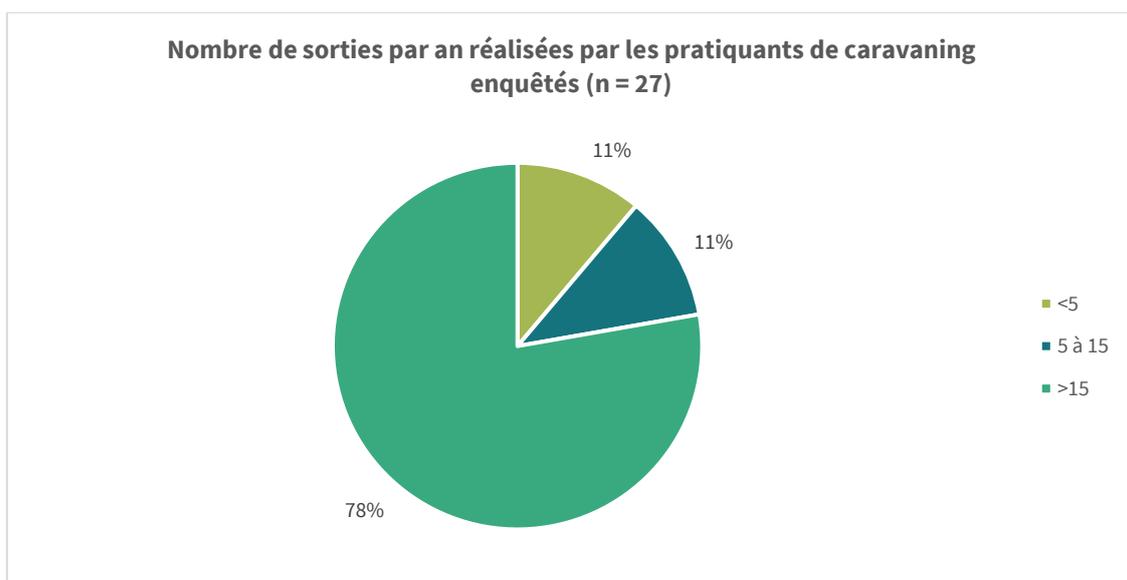
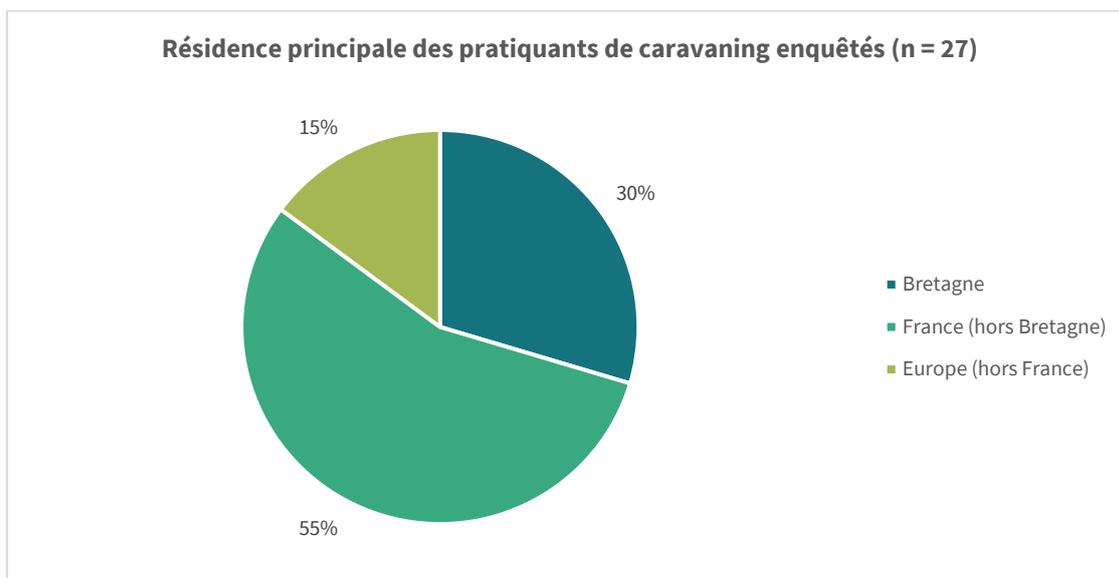
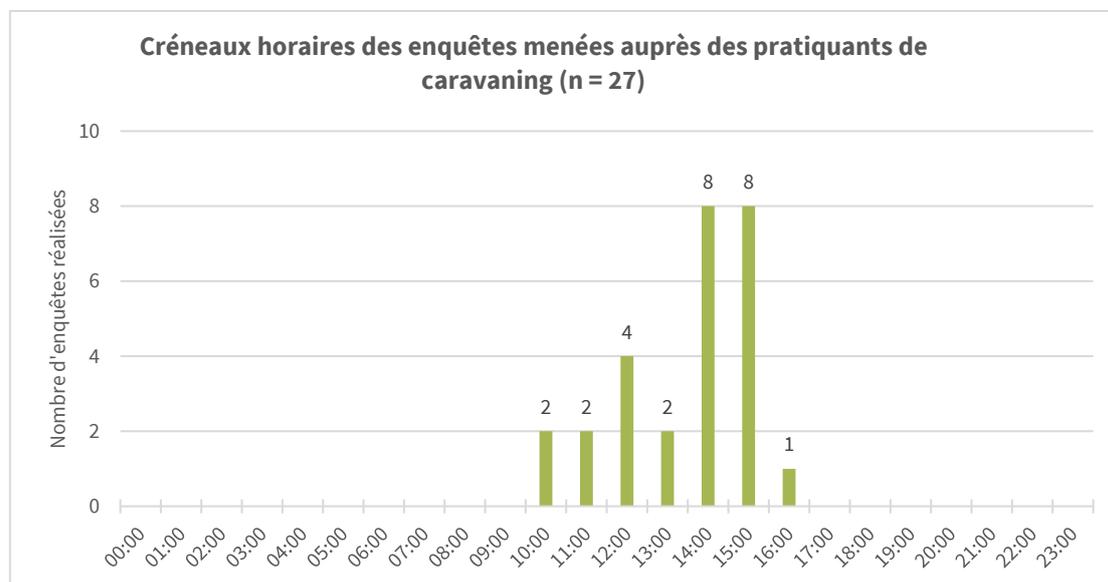


Figure 20 : Résidence principale des pratiquants de caravanning enquêtés (n = 27)



Enfin, les créneaux horaires les plus appropriés pour échanger avec les pratiquants de caravanning sont l'heure du midi, lorsque que les tables sont sorties pour le déjeuner, ainsi qu'en début d'après-midi, entre 14h et 15h, avant que les activités de la journée ne reprennent.

Figure 21 : Créneaux horaires des enquêtes menées auprès des pratiquants de caravanning (n = 27)



Plaisanciers

Sur les 48 plaisanciers enquêtés, la majorité sont des hommes d'environ 50 ans, naviguant seuls ou en couple.

Figure 22 : Profil des plaisanciers enquêtés (n = 48)

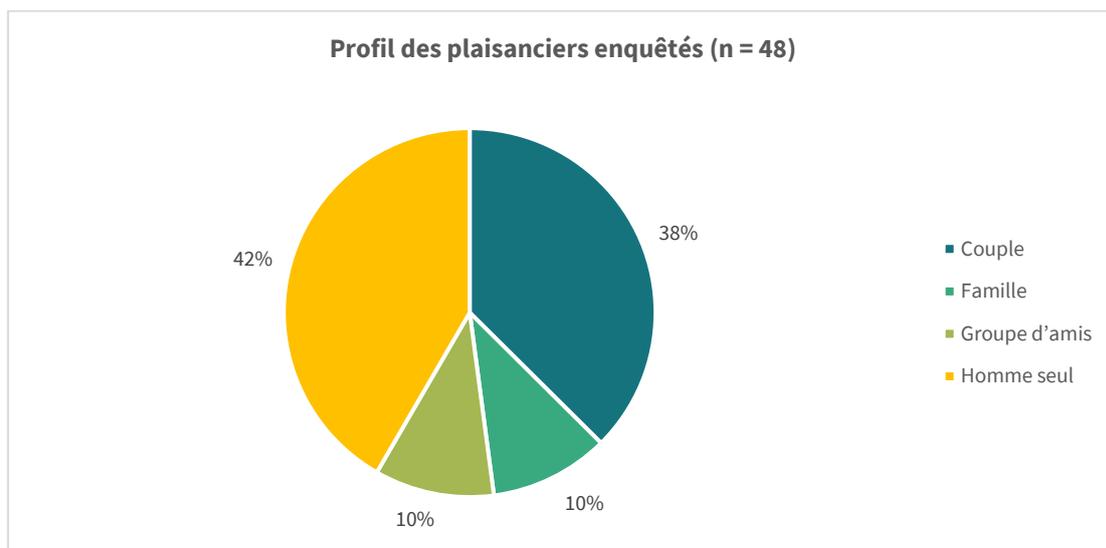
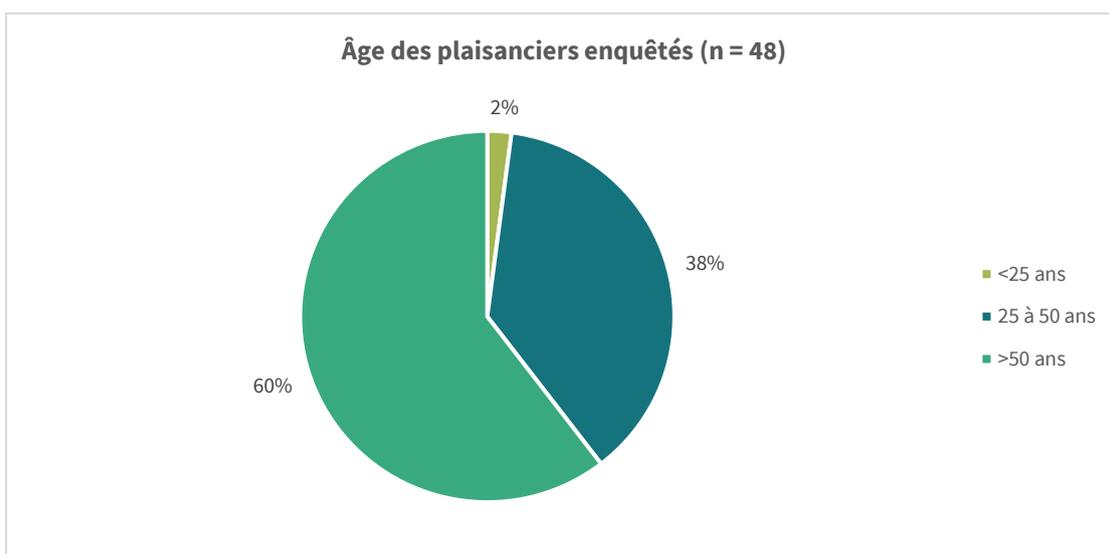


Figure 23 : Âge des plaisanciers enquêtés (n = 48)



La majorité des enquêtés sont des navigateurs en voiliers et bateaux à moteur habitables puisque les journées d'enquêtes se sont principalement déroulées dans les ports de Roscoff-Bloscon (capacité totale d'accueil de 625 bateaux) et de Morlaix (capacité totale d'accueil de 205 bateaux) qui accueillent majoritairement ce type de bateaux habitables faisant étape dans leur navigation au long court alors que les ports de plaisance secondaires comme Primel-Le Diben (capacité totale d'accueil de 300 bateaux), accueillent plutôt des bateaux de pêche-promenade qui sortent à la journée.

Figure 24 : Type de bateau des plaisanciers enquêtés (n = 48)

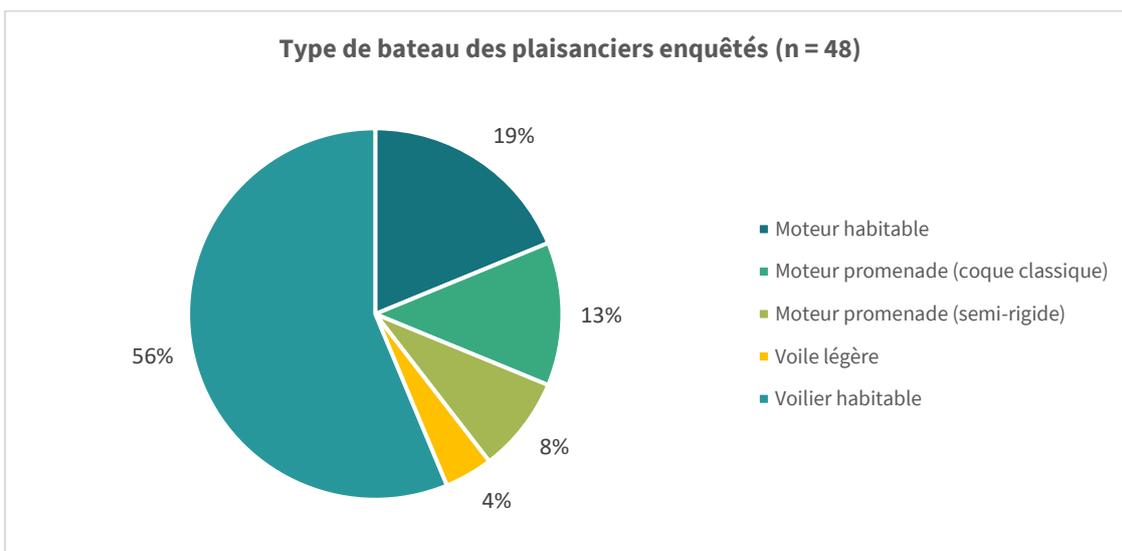
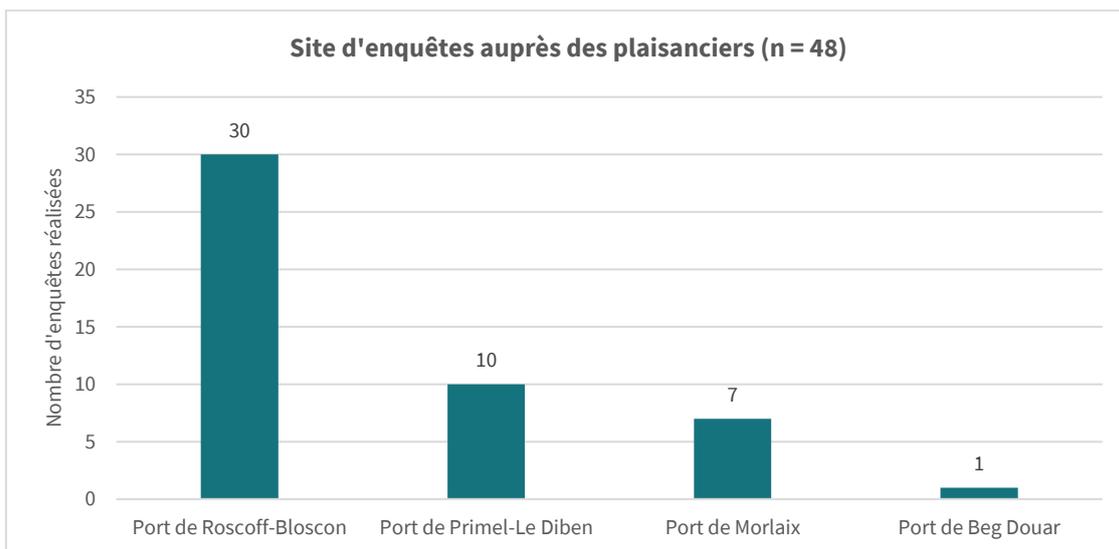


Figure 25 : Site d'enquêtes auprès des plaisanciers (n = 48)



La grande majorité des plaisanciers enquêtés sont bretons. Les plaisanciers enquêtés naviguent autant à l'année que de manière saisonnière, en hivernant leur bateau une partie de l'année. Sur l'année, le nombre de sorties en mer dépasse presque toujours les 15 fois.

Figure 26 : Type d'utilisation du bateau des plaisanciers enquêtés (n = 48)

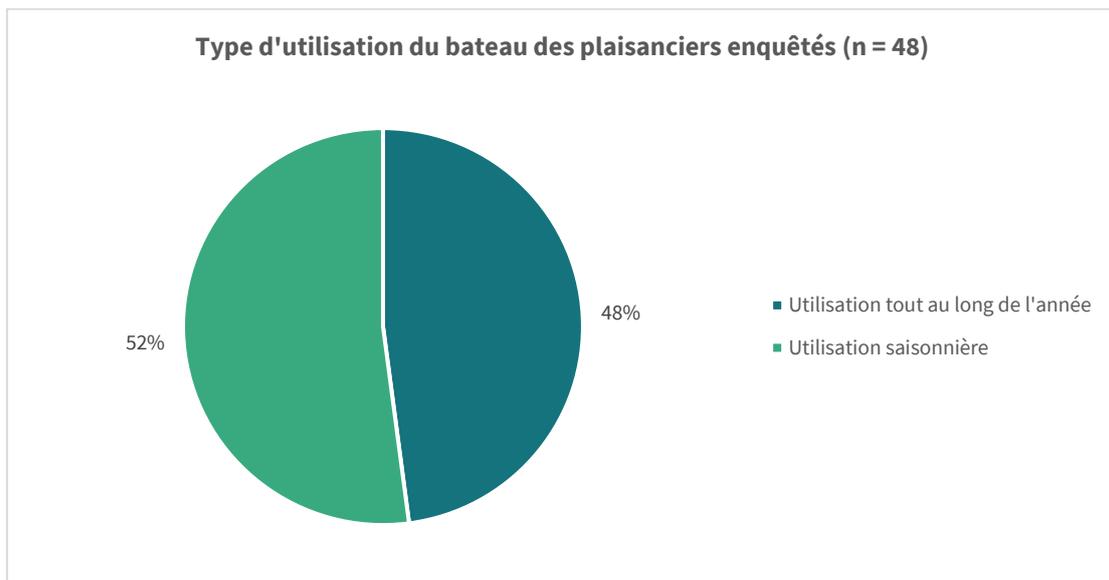


Figure 27 : Nombre de sorties en mer par an des plaisanciers enquêtés (n = 48)

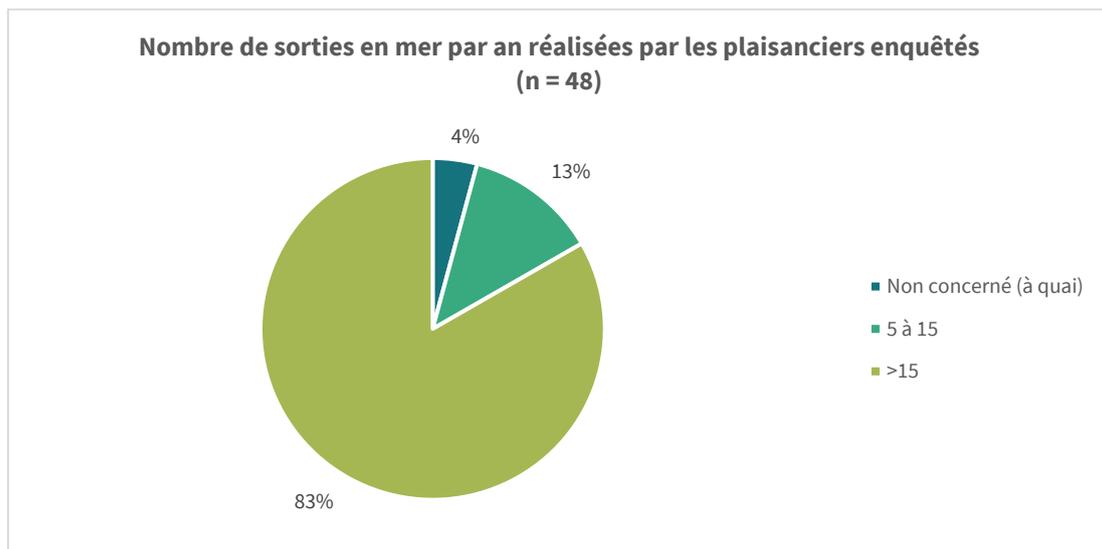
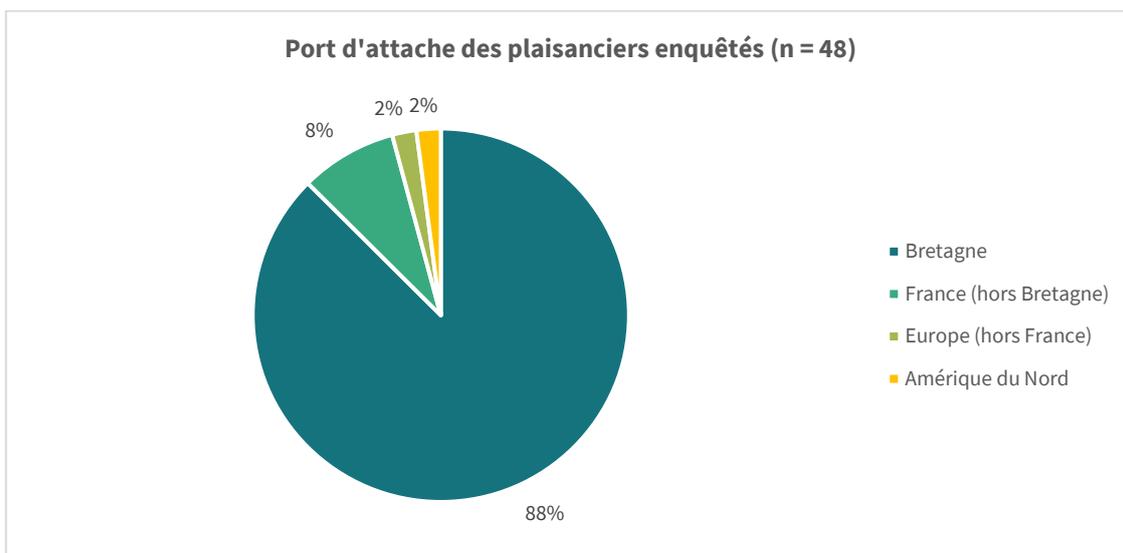
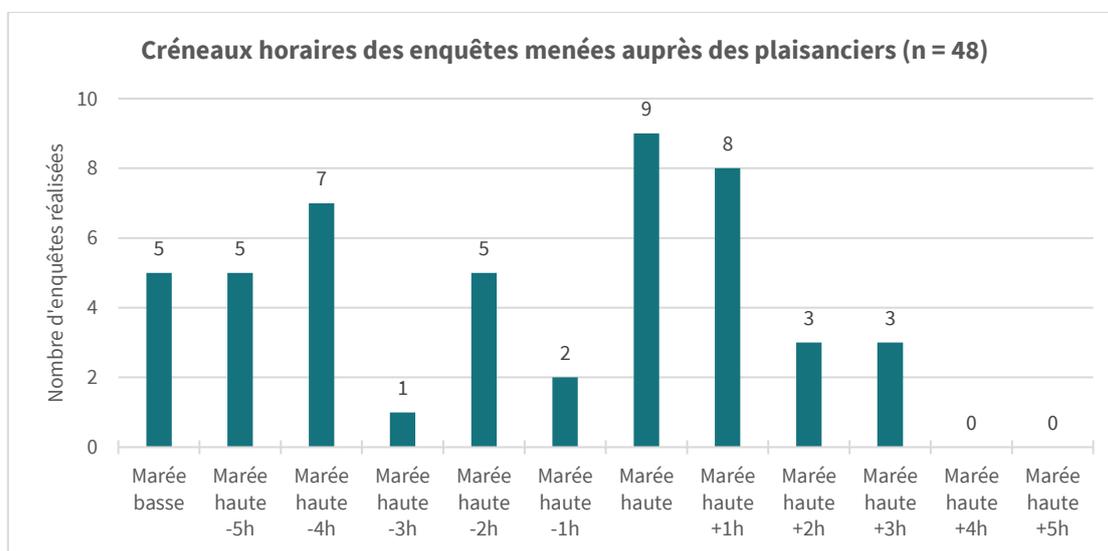


Figure 28 : Port d'attache des plaisanciers enquêtés (n = 48)



Enfin, nous avons pu échanger avec les plaisanciers au fils des marées. Les particularités des ports de Morlaix (accès au port via l'écluse) et de Primel-Le Diben (service de rade entre les quais et les mouillages) font que l'affluence des plaisanciers se fait à marée haute. Les horaires de marée conditionnent donc le travail de terrain et les journées d'enquêtes auprès des plaisanciers.

Figure 29 : Créneaux horaires des enquêtes menées auprès des plaisanciers (n = 48)



Propriétaires de chiens

Sur les 18 propriétaires de chiens enquêtés, les profils sont très variables. La plupart sont des couples, des familles ou encore des femmes seules de plus de 50 ans.

Figure 30 : Profil des propriétaires de chiens enquêtés (n = 18)

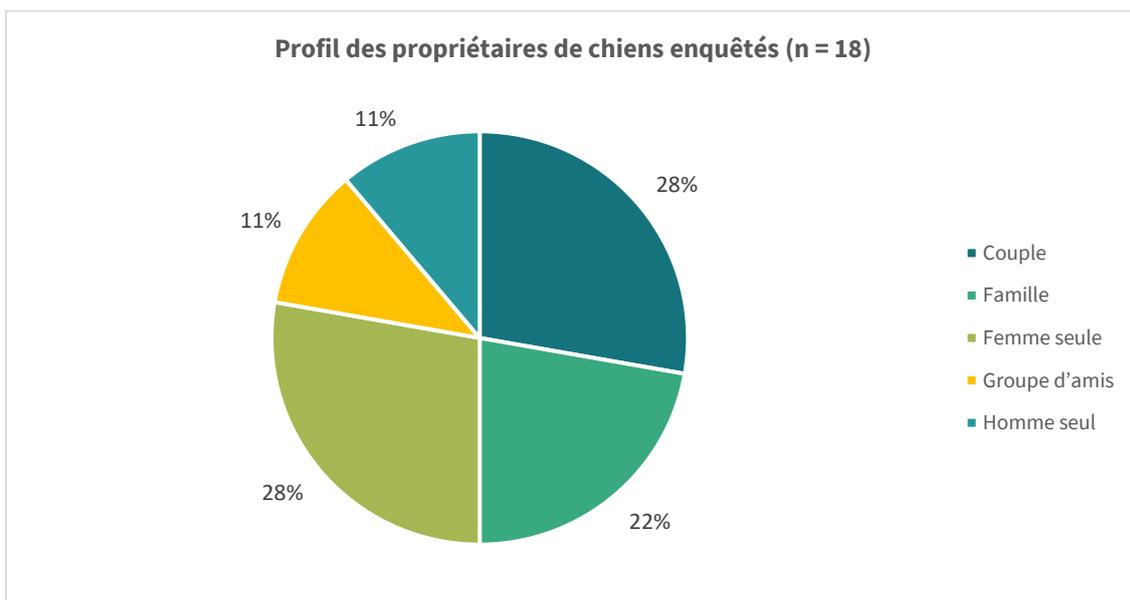
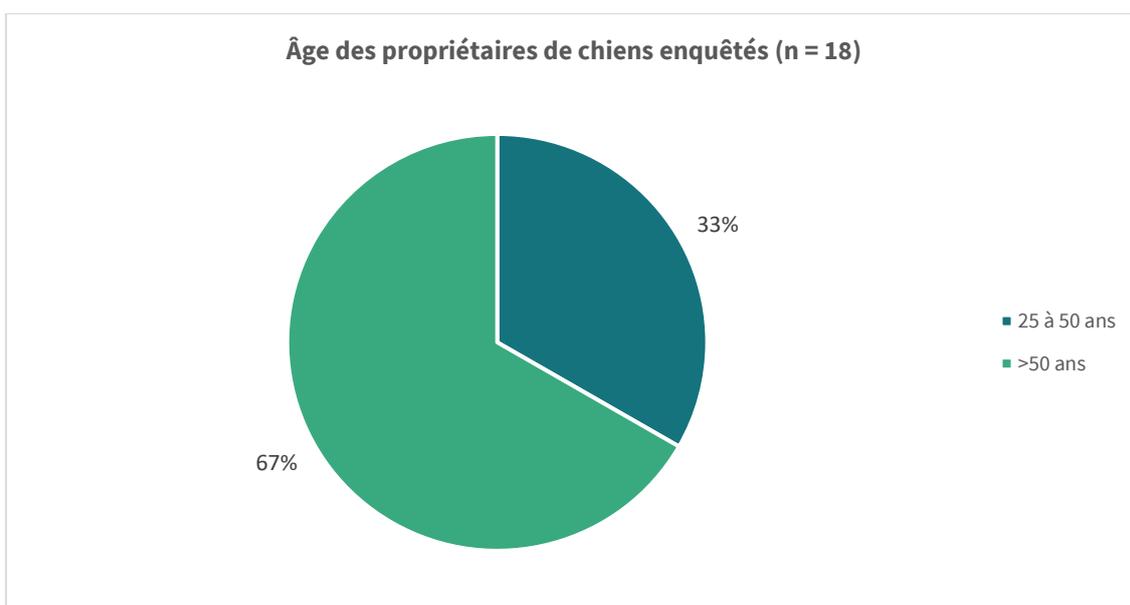


Figure 31 : Âge des propriétaires de chiens enquêtés (n = 18)



Les propriétaires de chiens enquêtés sont pour un tiers des locaux qui fréquentent les plages à l'année. Deux tiers sont des touristes français ou européens qui fréquentent les plages de manière saisonnière, principalement en été.

Figure 32 : Fréquentation des sites de baignade par les propriétaires de chiens enquêtés (n = 18)

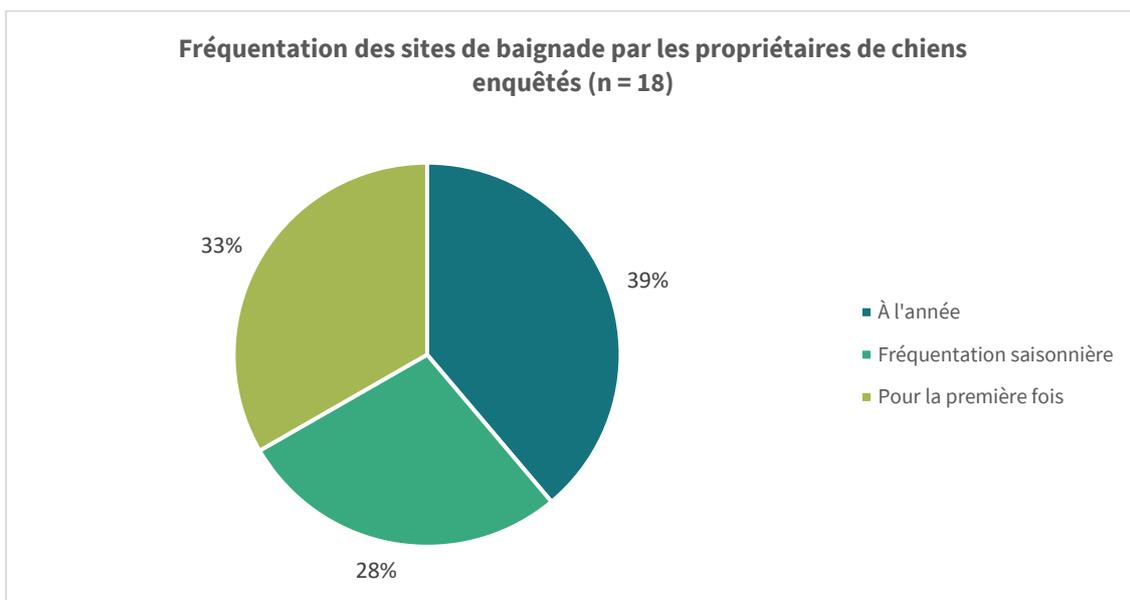
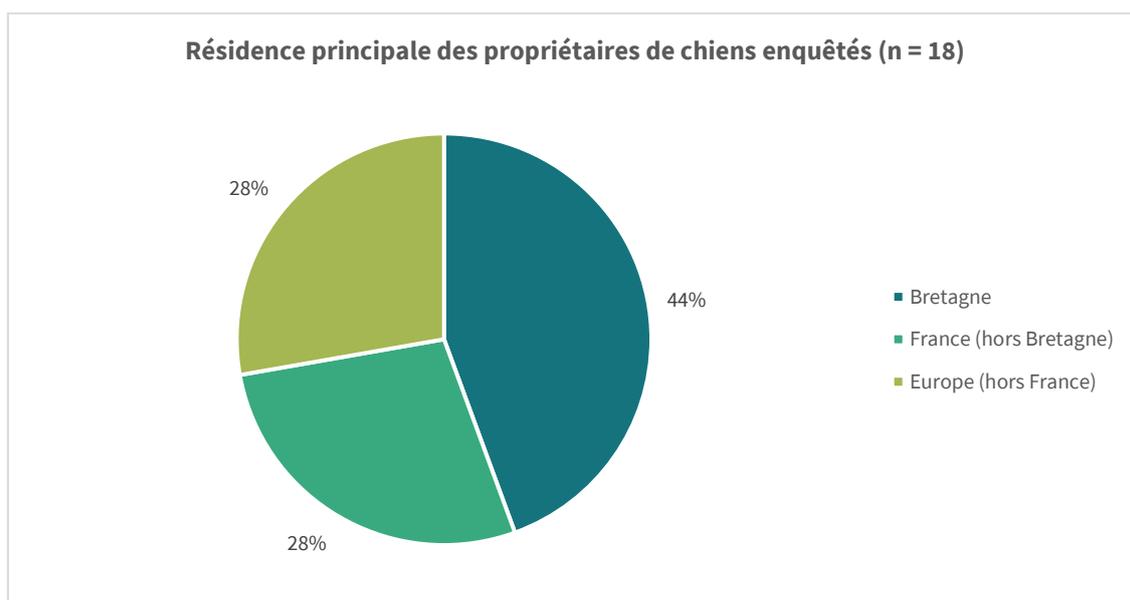
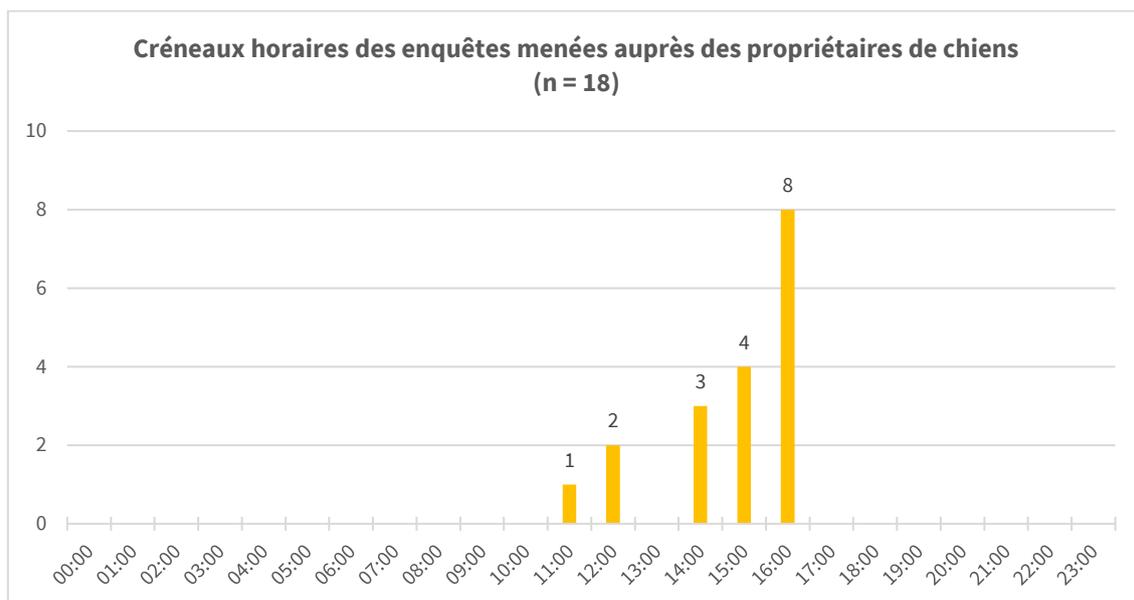


Figure 33 : Résidence principale des propriétaires de chiens enquêtés (n = 18)



Enfin, les propriétaires de chiens sont présents sur les plages en début de journée, avant 9h, ou en fin de journée, après 16h. Or, pour cette première année de campagne, la médiation de terrain n'a pu se faire sur ces horaires.

Figure 34 : Créneaux horaires des enquêtes menées auprès des propriétaires de chiens (n = 18)



2.3.4. Pratiques des publics cibles

Le questionnaire se poursuit avec les pratiques relatives à la gestion des eaux noires et des déchets, mais aussi relatives au carénage pour les plaisanciers, puis, pour terminer, l'évaluation des services et équipements sur site.

Pratiquants de caravanning

89 % des pratiquants de caravanning enquêtés déclarent avoir des toilettes à bord de leur véhicule. Ce sont, à 100 %, des toilettes avec une cuve de récupération des eaux noires. Le terme « toilettes » signifie pour les utilisateurs de camping-cars enquêtés, une cuvette avec un réservoir à eaux noires et pour les utilisateurs de camions aménagés enquêtés, des toilettes sèches ou des seaux avec des sacs poubelles.

Figure 35: Avez-vous des toilettes à bord ? (n = 27)

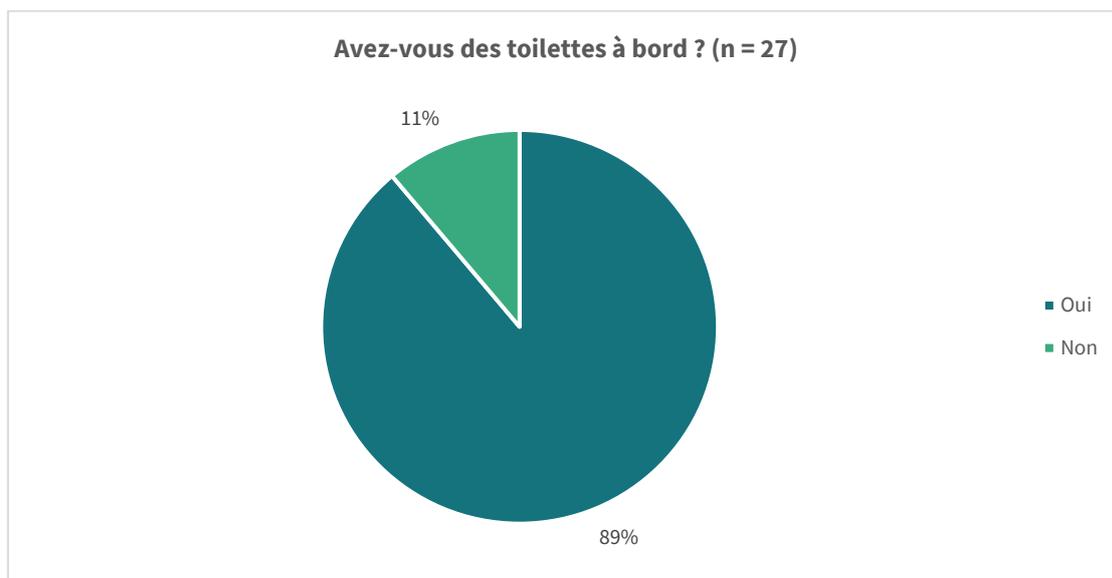
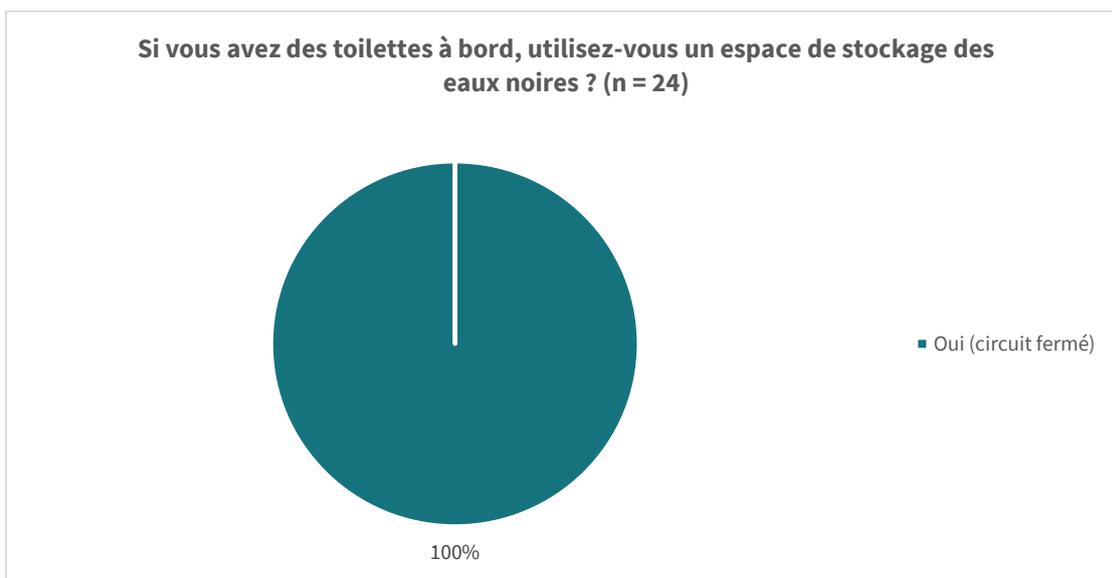
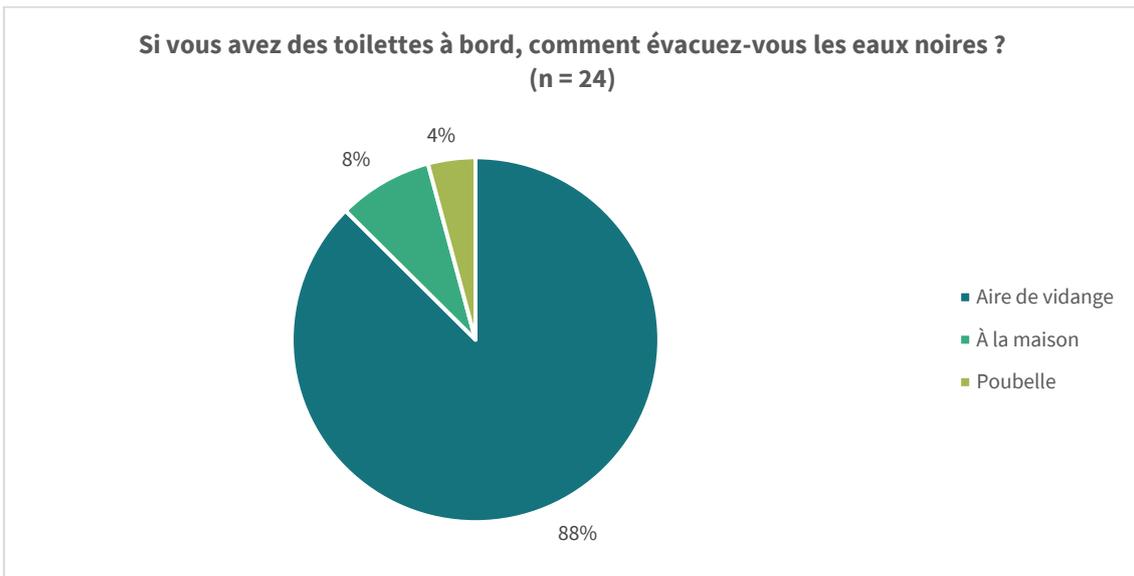


Figure 36 : Si vous avez des toilettes à bord, utilisez-vous un espace de stockage des eaux noires ? (n = 24)



Concernant les pratiquants de caravaning disposant de toilettes à bord, 88 % déclarent évacuer les eaux noires stockées dans des aires de vidange aménagée, 8% déclarent jeter le contenu de leurs toilettes sèches dans les poubelles, et 4 % composter le contenu de leurs toilettes sèches à la maison. La plupart des communes, 27 sur le territoire du SAGE Léon-Trégor, met à disposition des bornes de services que ce soit dans des aires de camping-cars municipales ou des campings.

Figure 37 : Si vous avez des toilettes à bord, comment évacuez-vous les eaux noires ? (n = 24)



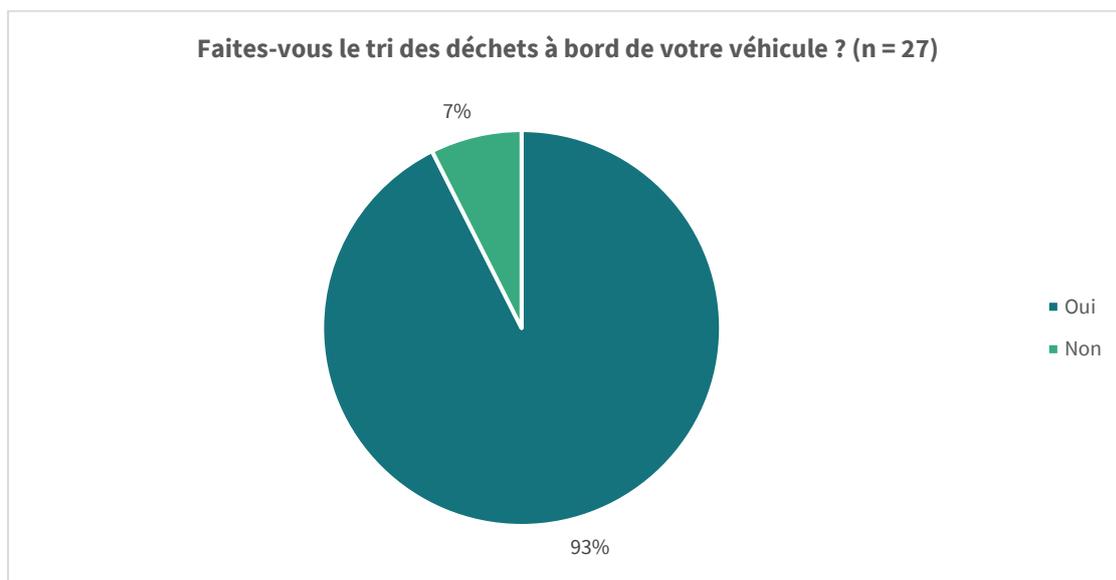
100% des pratiquants de caravanning ne disposant pas de toilettes à bord déclarent utiliser les WC publics.

Figure 38 : Si vous n'avez pas de toilettes à bord, utilisez-vous les WC publics ? (n = 3)



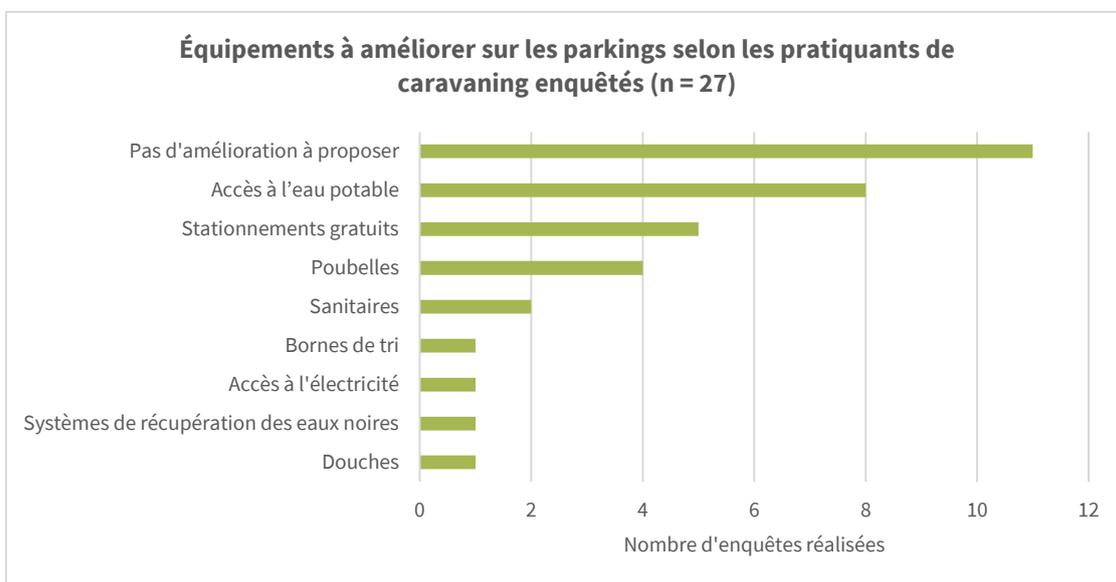
93 % des pratiquants de caravanning déclarent faire le tri des déchets. Les 7% ne triant pas leurs déchets n'ont soit pas de place à bord de leur véhicule soit disent ne pas générer de déchets.

Figure 39 : Faites-vous le tri des déchets à bord ? (n = 27)



Selon les pratiquants de caravanning enquêtés, les équipements à améliorer en priorité au niveau des parkings sont : l'accès à l'eau potable, la gratuité du stationnement et le nombre de poubelles. La majorité est satisfaite des équipements mis à disposition par les communes.

Figure 40: Équipements à améliorer sur les parkings selon les pratiquants de caravanning enquêtés (n = 27)



Plaisanciers

Sur les 27 plaisanciers enquêtés qui déclarent avoir des toilettes à bord, il s'agit à 56% de toilettes avec une cuve de récupération des eaux noires, autrement dit en circuit fermé, et à 44 % de toilettes à circuit ouvert, rejetant les eaux noires directement à la mer.

Le terme « toilette » signifie pour les plaisanciers enquêtés un espace clos et fixe à bord du bateau. Cela ne comprend pas les seaux qui peuvent servir sur de plus petits bateaux.

Figure 41 : Avez-vous des toilettes à bord ? (n = 48)

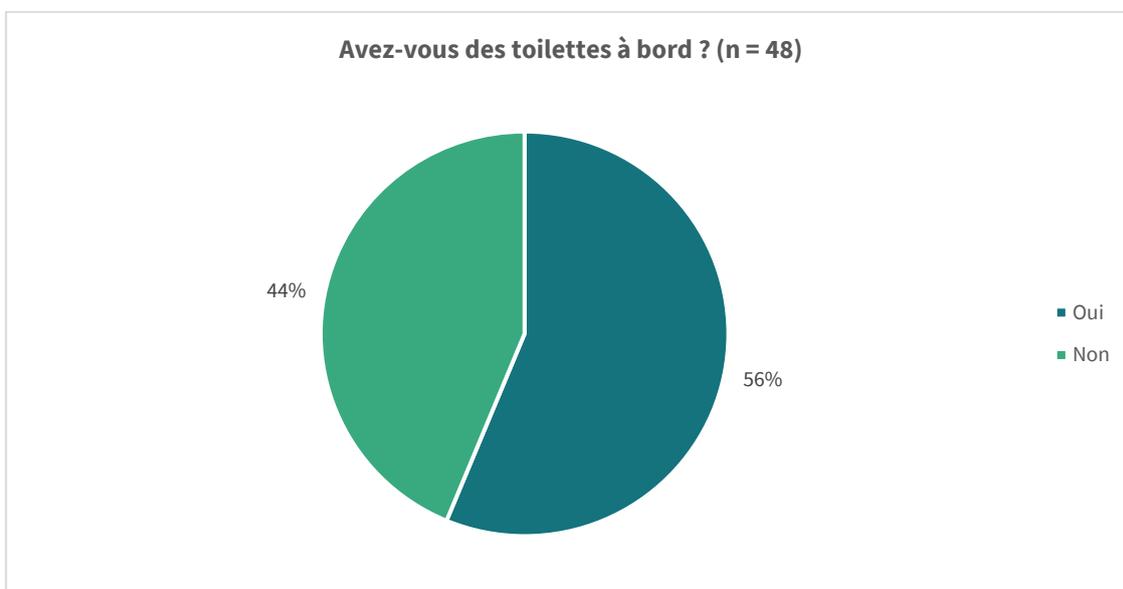
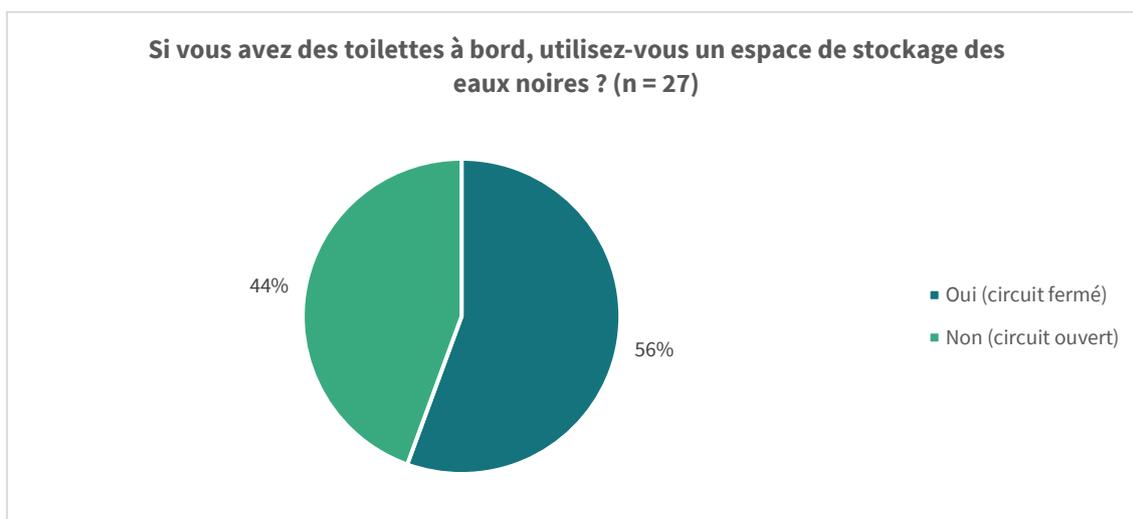


Figure 42 : Si vous avez des toilettes à bord, utilisez-vous un espace de stockage des eaux noires ? (n = 27)



52 % des plaisanciers disposant de toilettes à bord, déclarent évacuer les eaux noires en mer même s'ils sont équipés d'une cuve à circuit fermé. En revanche, 30 % des plaisanciers déclarent ne pas utiliser leurs toilettes à bord, dont la plupart sont en circuit ouvert. L'ensemble des plaisanciers enquêtés qui évacuent les eaux noires en mer naviguent sur des voiliers habitables.

Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer cette pratique :

- De nombreux voiliers sont antérieurs à 2008 et ne sont donc pas équipés d'une cuve de récupération des eaux noires (à 43 %),
- les plaisanciers n'ont pas le temps ou l'envie d'utiliser les pompes à eaux noires mises à disposition dans les ports (à 43 %)
- les plaisanciers ne sont pas informés des services proposés par les ports (à 14 %).

Les plaisanciers rejettent rarement les eaux noires au-delà des 3 milles nautiques conseillée par la Convention MARPOL (sur le territoire du SAGE Léon-Trégor la limite des 3 milles nautiques commence au large de l'île de Batz). Certains témoignages de plaisanciers sur les inconvénients de la pompe à eaux noires sont instructifs : « La manœuvre n'est pas évidente pour accoster au ponton de services ! », « Le mécanisme de la pompe à eaux noires ne fonctionne pas, il éclabousse partout ! », « Nous n'avons pas de jauge dans la cuve à eaux noires à bord donc nous ne pouvons savoir qu'elle est pleine que lorsqu'elle déborde ! ». La gestion d'une cuve à eaux noires à bord semble contraignante et l'utilisation de la pompe à eaux noires au port apparaît peu hygiénique. Les cuves disposent de valves différentes qui ne sont pas toujours adaptées au mécanisme des pompes à eaux noires proposées dans les ports.

Figure 43 : Si vous avez des toilettes à bord, comment évacuez-vous les eaux noires ? (n = 27)

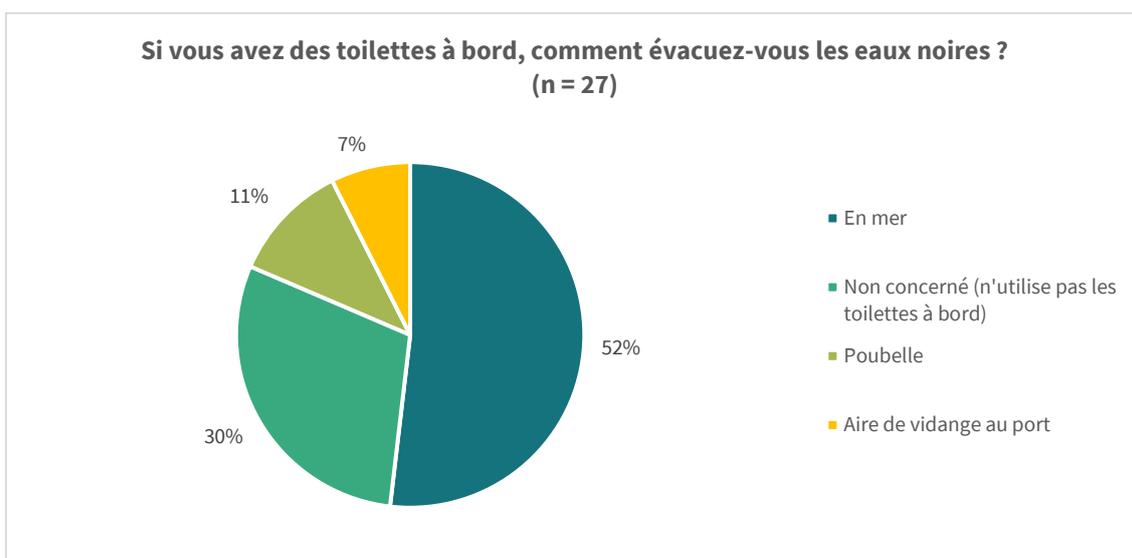


Figure 44 : Si vous évacuez les eaux noires en mer, pourquoi ce choix ? (n = 14)

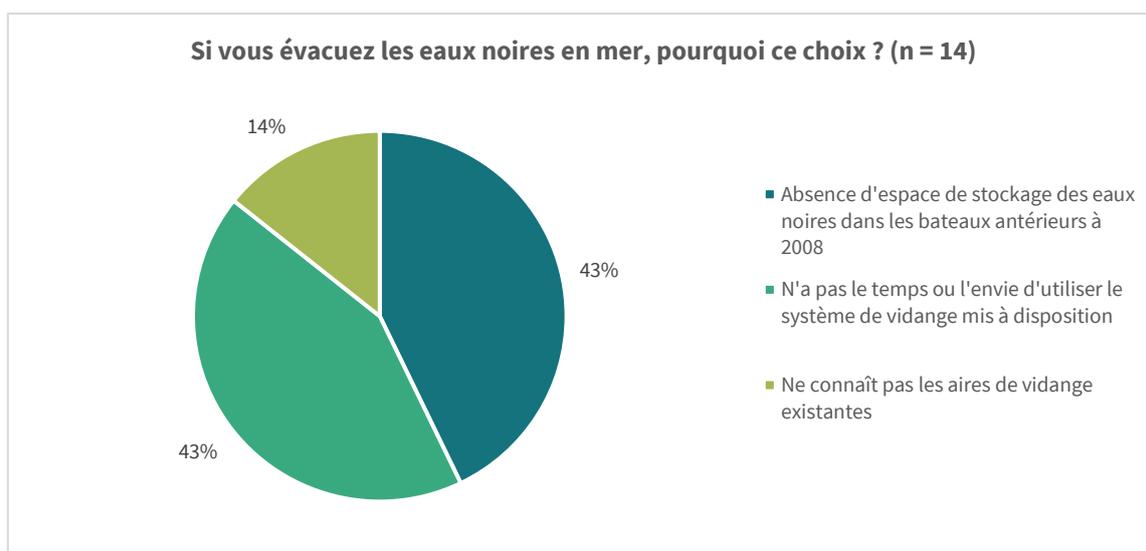


Figure 45 : Type de bateau évacuant les eaux noires en mer (n = 14)



Concernant les plaisanciers ne disposant pas de toilettes à bord, 48 % déclarent utiliser les WC du port contre 52 % déclarant utiliser les WC à la maison. De nombreux bateaux ne disposent pas de toilettes à bord, que ce soit par manque de place (moteur promenade et voile légère) ou faible taux de renouvellement de la flotte (voilier et moteur antérieur à 2008).

Figure 46 : Si vous n'avez pas de toilettes à bord, utilisez-vous les WC du port ? (n = 21)

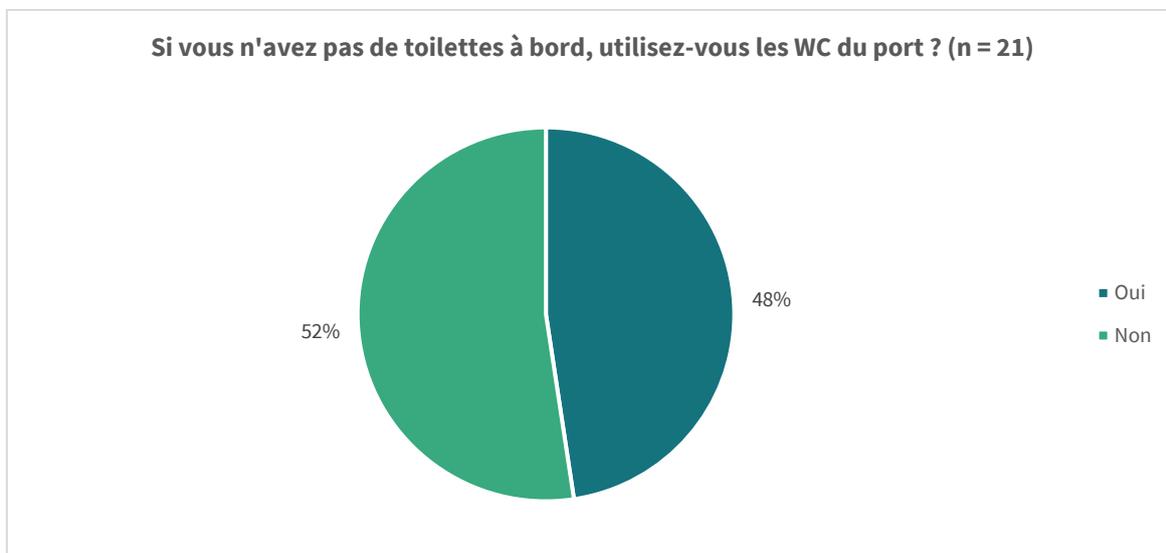
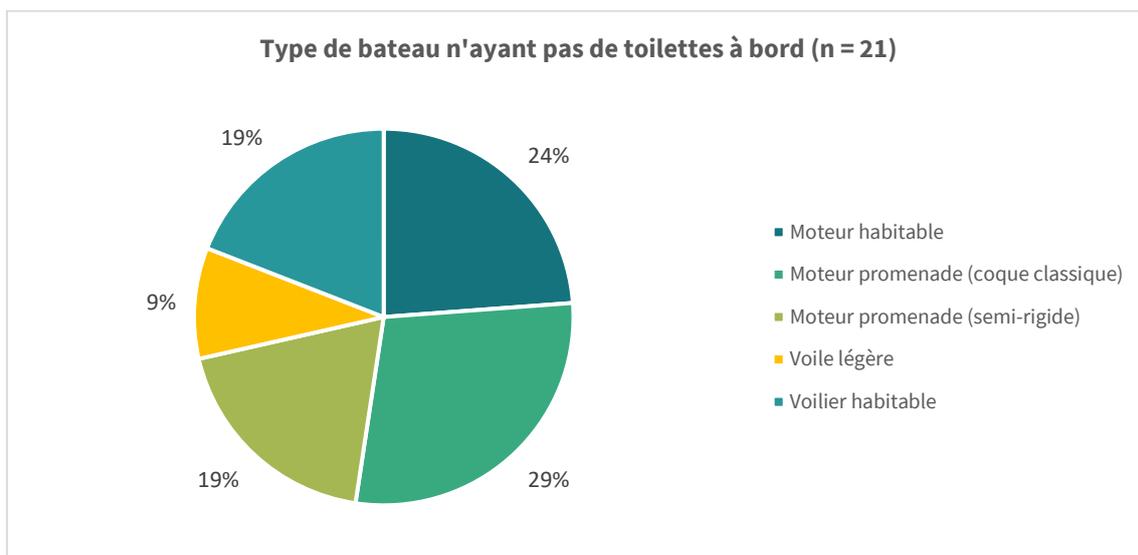
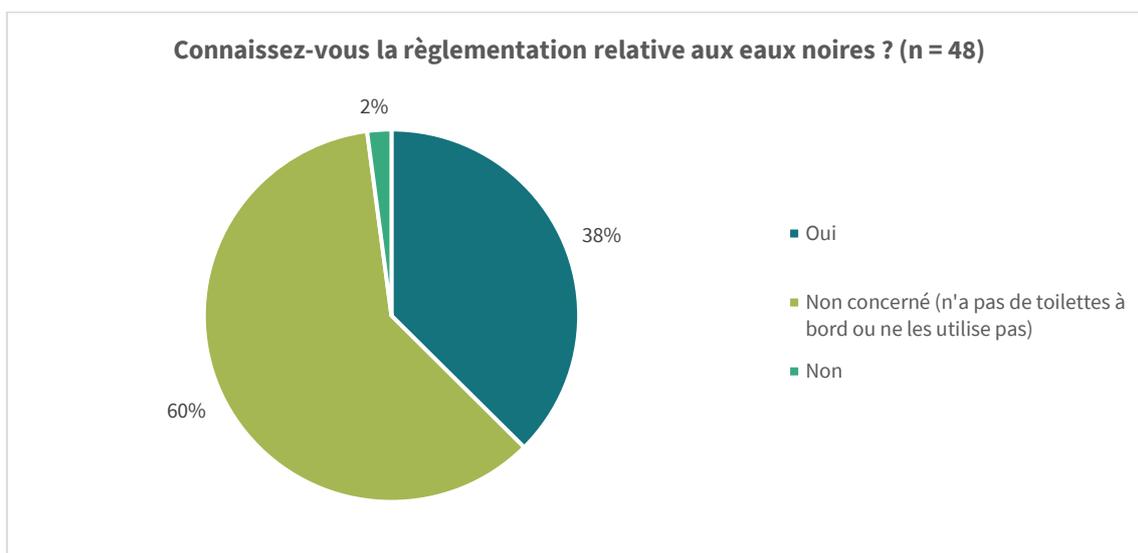


Figure 47 : Type de bateau n'ayant pas de toilettes à bord ? (n = 21)



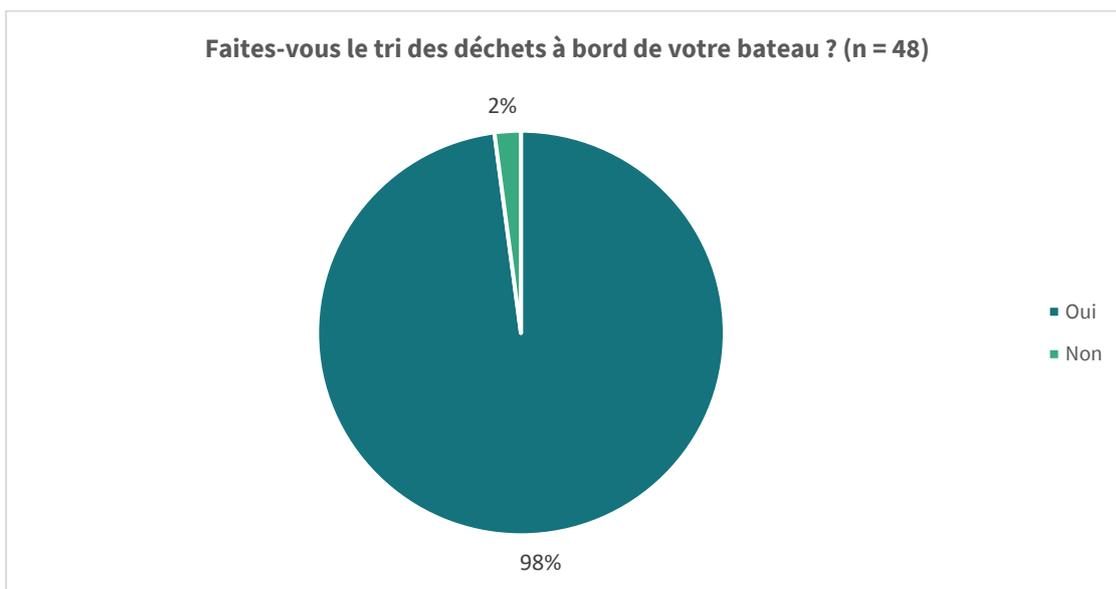
Les plaisanciers enquêtés connaissent à 38 % la réglementation relative aux eaux noires. Pour autant, nous ne pouvons pas en déduire que la réglementation est respectée puisque nous n'avons pas posé directement cette seconde question. Il est par ailleurs difficile d'estimer en pleine navigation la distance des 3 milles nautiques des côtes, au-delà de laquelle il est autorisé de rejeter les eaux noires. Par ailleurs, nous avons attribué la réponse « non concerné » aux plaisanciers qui avaient déclaré ne pas avoir de toilettes à bord ou ne pas les utiliser. Nous avons donc moins de réponses pour confirmer le constat d'une bonne connaissance de la réglementation relative aux rejets des eaux noires.

Figure 48 : Connaissez-vous la réglementation relative aux eaux noires ? (n = 48)



98 % des plaisanciers déclarent faire le tri des déchets. Pour les 2 % ne triant pas les déchets, la raison invoquée est qu'il n'y a pas de bornes de tri à proximité des ports, comme à Beg Douar (à Plestin-les-Grèves).

Figure 49 : Faites-vous le tri des déchets à bord ? (n = 48)



77 % des plaisanciers enquêtés déclarent caréner leur bateau avec de la peinture antifouling.

56 % des plaisanciers enquêtés déclarent caréner leur bateau dans une aire portuaire équipée, contre 21 % à la maison et 15 % en chantier naval.

Les aires de carénages les plus citées par les plaisanciers sont le port de Roscoff-Bloscon, le port de Morlaix et le chantier naval Jézéquel à Saint-Martin-des-Champs.

8 % des plaisanciers enquêtés déclarent ne pas caréner leur bateau. Il s'agit de plaisanciers qui hivernent leurs bateaux en eau douce (au port de Morlaix par exemple) ou au sec.

50 % des plaisanciers réalisant le carénage à la maison ont des bateaux à moteur de promenade. Plusieurs raisons motivent leur choix : lorsque les plaisanciers hivernent leur bateau à la maison il est pratique de le caréner sur place, certains plaisanciers préfèrent garder le confort de caréner à la maison, enfin certains secteurs ne sont pas équipés d'aires de carénage, tel que le port de Primel-Le Diben. Les plaisanciers vont alors au plus pratique en carénant chez eux plutôt que de se déplacer jusqu'à l'aire de carénage la plus proche. Cela n'empêche pas que 88 % des plaisanciers enquêtés déclarent connaître la réglementation interdisant de caréner en dehors d'aire aménagée.

Figure 50 : Quel type de carénage réalisez-vous ? (n = 48)

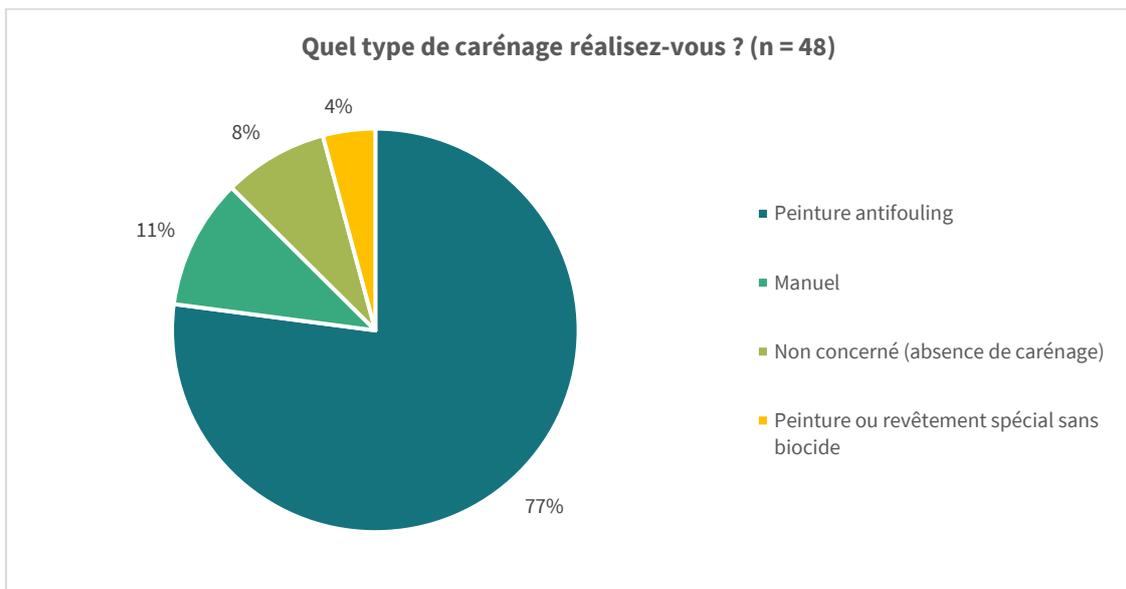


Figure 51 : Où réalisez-vous le carénage ? (n = 48)

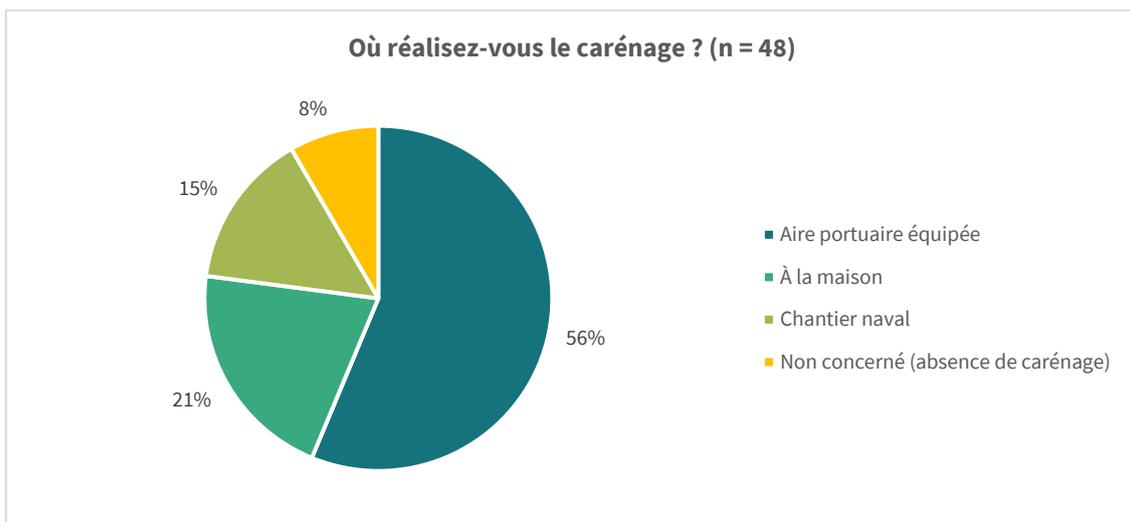


Figure 52 : Si vous carérez à la maison, pourquoi ce choix ? (n = 10)

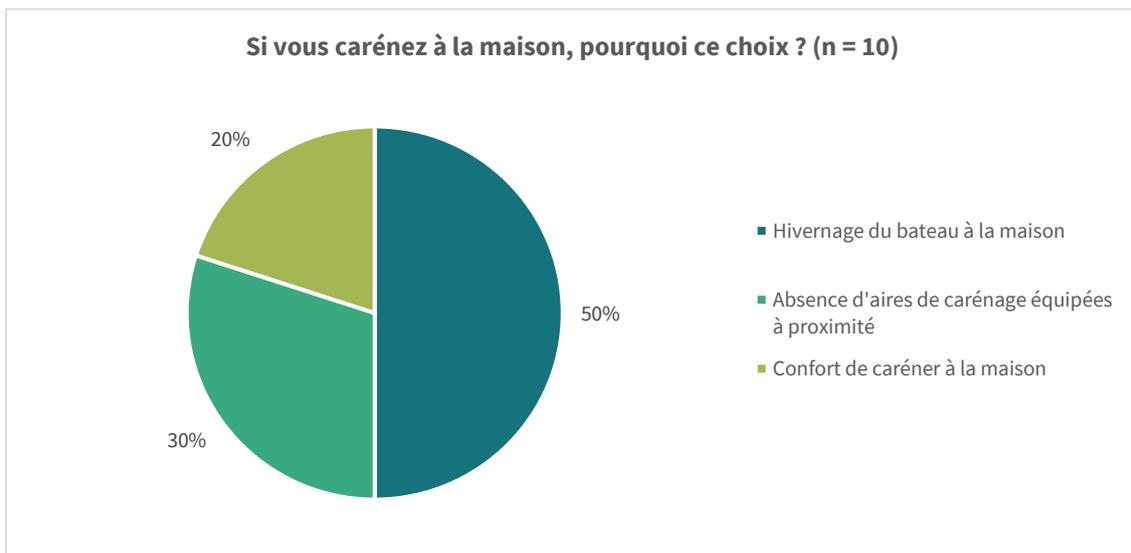


Figure 53 : Type de bateau réalisant le carénage à la maison (n = 10)

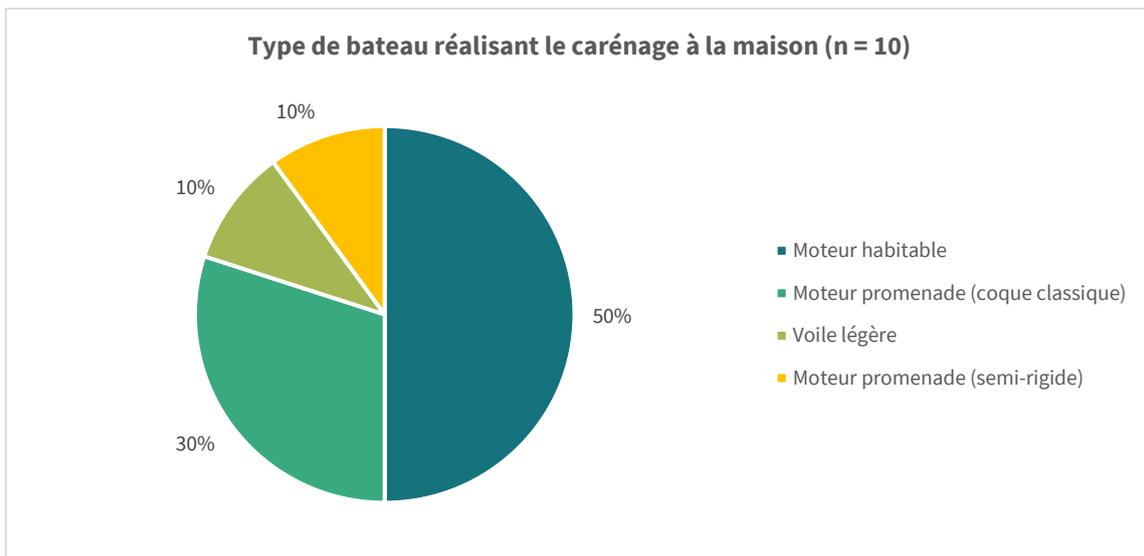
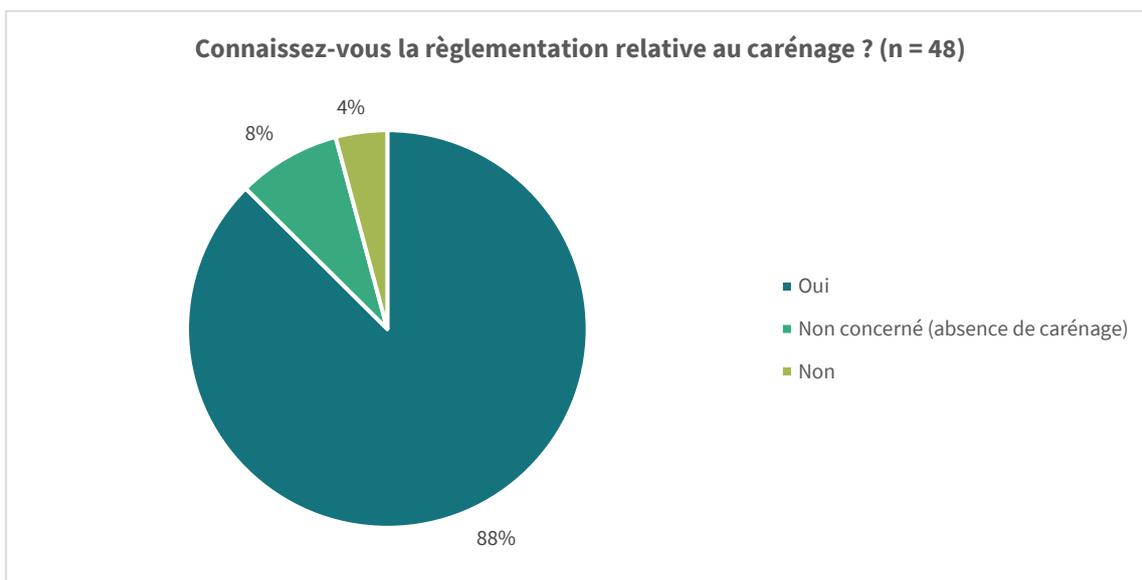
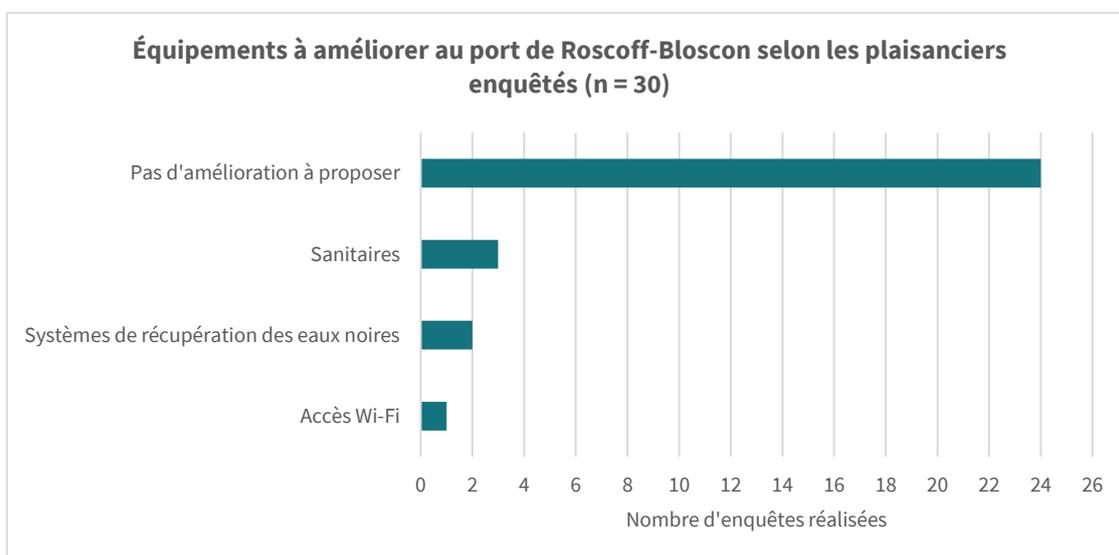


Figure 54 : Connaissiez-vous la réglementation relative au carénage ? (n = 48)



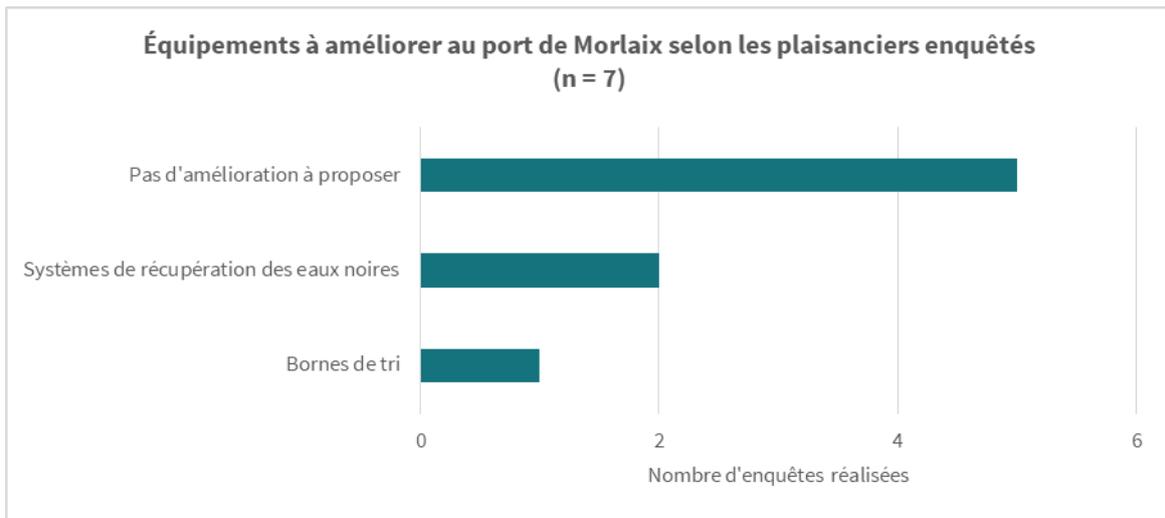
Au port de Roscoff-Bloscon, la majorité des plaisanciers enquêtés sont satisfaits des équipements portuaires. Certains ont toutefois indiqué qu'un des blocs sanitaires était condamné depuis 6 mois et que la pompe à eaux noires n'était pas suffisamment mise en avant parmi les équipements du port.

Figure 55 : Équipements à améliorer au port de Roscoff-Bloscon selon les plaisanciers enquêtés (n = 30)



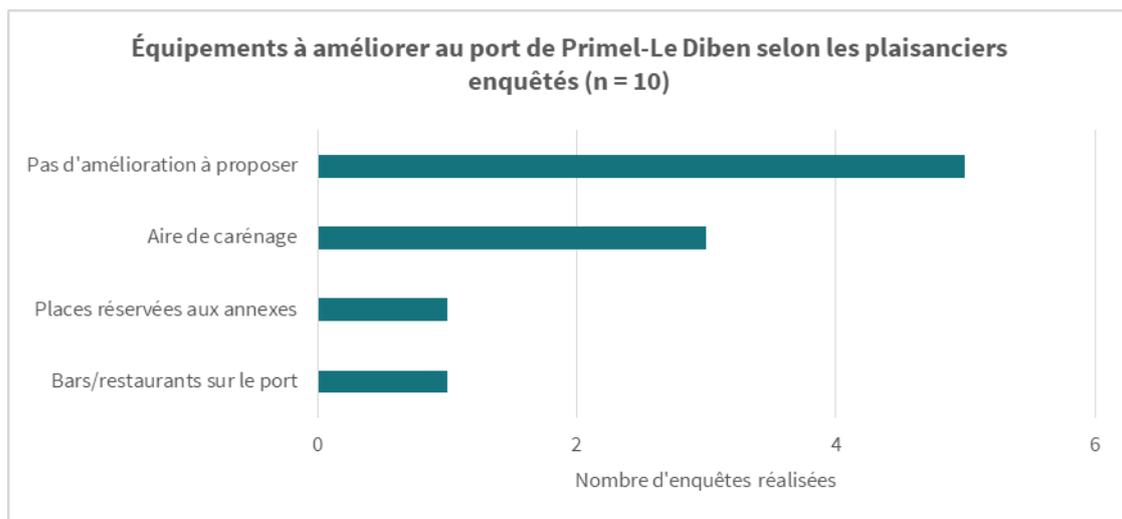
Au port de Morlaix, quelques plaisanciers enquêtés ont affirmé que la pompe à eau noires dysfonctionnait, provoquant des éclaboussures à chaque utilisation, et que les bornes de tri étaient peu accessibles et la plupart du temps pleines.

Figure 56 : Équipements à améliorer au port de Morlaix selon les plaisanciers enquêtés (n = 7)



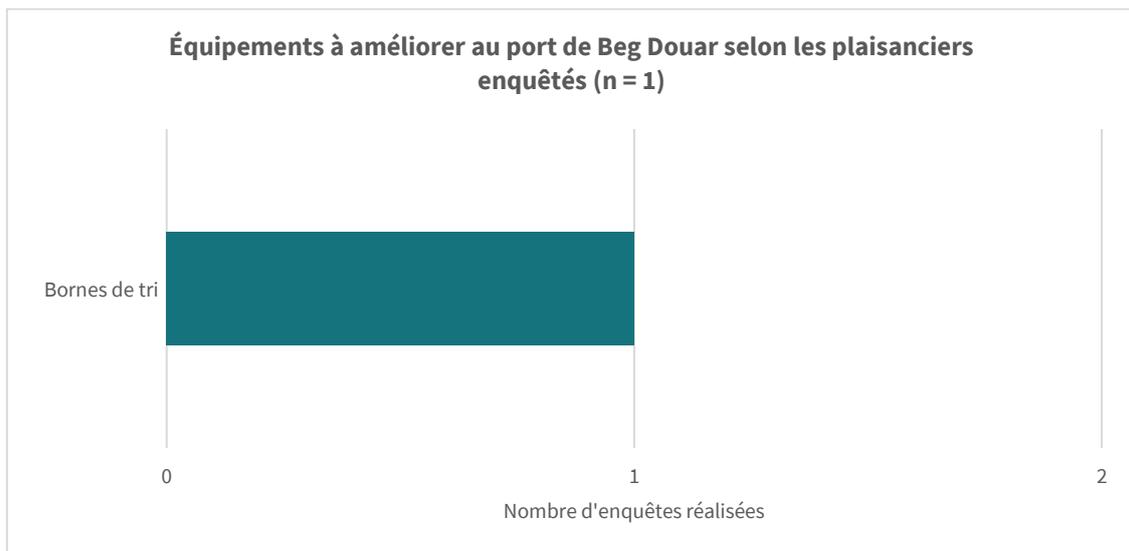
Au port de Primel-Le Diben, trois plaisanciers enquêtés ont exprimés leur frustration au sujet du projet d'aire de carénage en cours avec Morlaix Communauté.

Figure 57 : Équipements à améliorer au port de Primel-Le Diben selon les plaisanciers enquêtés (n = 10)



Au port de Beg Douar, à Plestin-les-Grèves, l'absence de bornes de tri n'est pas incitative pour recycler sur place.

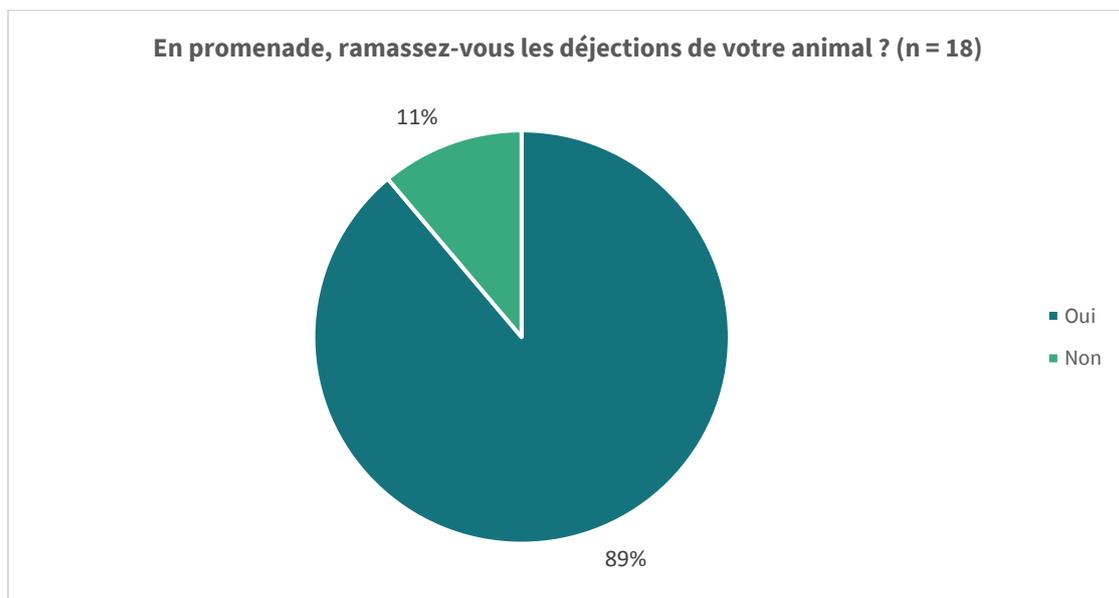
Figure 58 : Équipements à améliorer au port de Beg Douar selon les plaisanciers enquêtés (n = 1)



Propriétaires de chiens

89 % des propriétaires de chiens enquêtés déclarent ramasser les déjections de leur animal en promenade. Il convient cependant de noter que l'échantillon n'est pas représentatif, non seulement car il ne se compose que de 18 enquêtes mais aussi parce que la formulation de la question peut inciter les enquêtés à donner « la bonne réponse » sans refléter pour autant leur comportement. Les 11 % ne ramassant pas les déjections de leur animal déclarent le faire par mauvaise habitude ou bien parce qu'ils ignorent que les déjections sont vectrices de contamination microbologique.

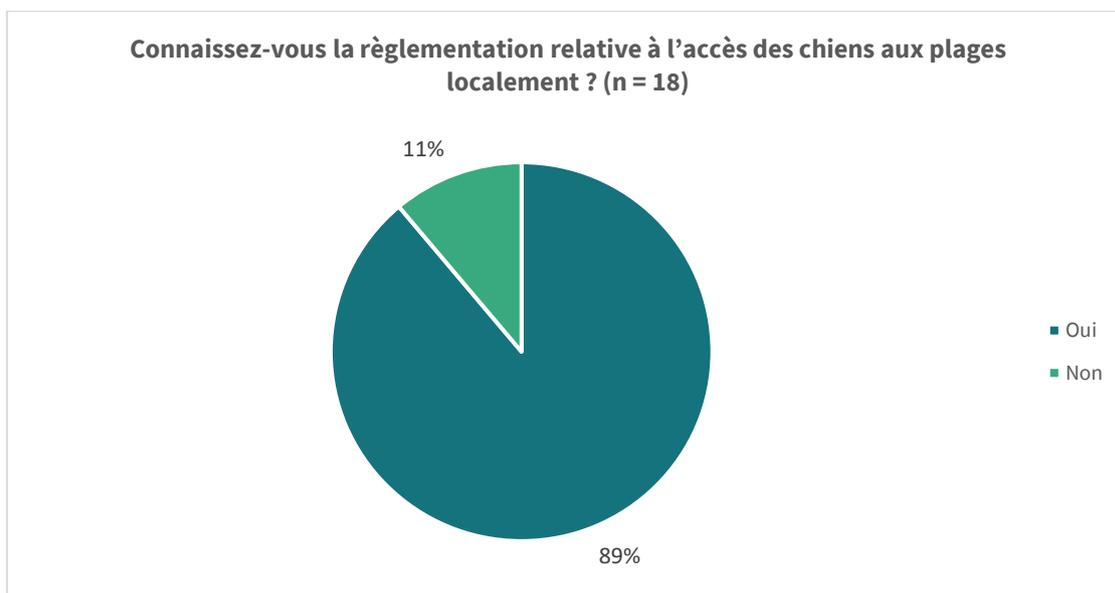
Figure 59 : En promenade, ramassez-vous les déjections de votre animal ? (n = 18)



89 % des propriétaires de chiens enquêtés disent connaître la réglementation relative à l'accès des chiens aux plages localement (interdiction sur toutes les plages du Finistère du 1er juin au 30

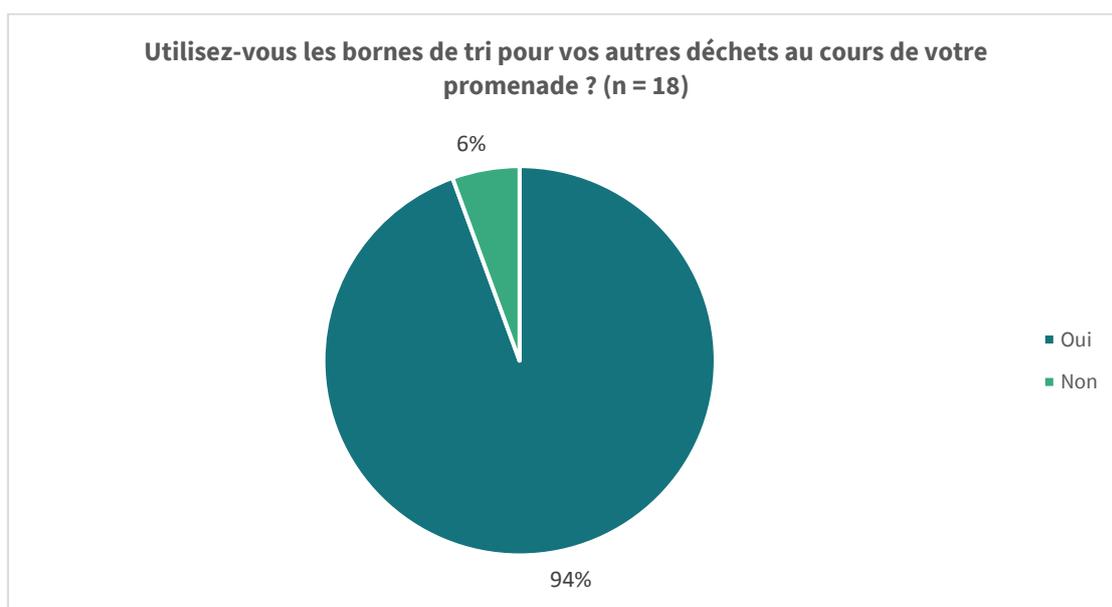
septembre). Pour autant, beaucoup ne la respectent pas tout en se disant conscients du dérangement que peuvent occasionner leurs chiens. Ils arguent être le moins impactant possible. Les touristes européens déclarent également être bien informés de la réglementation en vigueur en France. Certains mettent en avant l'augmentation des restrictions d'accès pour leur animal et la contrainte que cela représente.

Figure 60 : Connaissez-vous la réglementation relative à l'accès des chiens aux plages localement ? (n = 18)



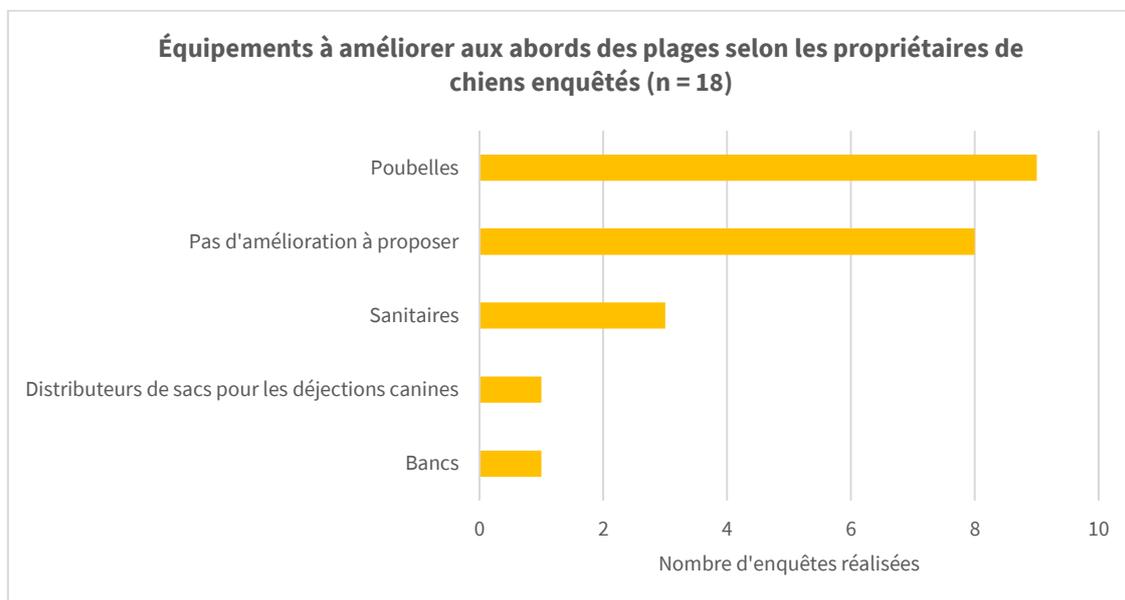
94 % des propriétaires de chiens enquêtés déclarent faire le tri des déchets. Les 6 % n'utilisant pas les bornes de tri lors de leur promenade préfèrent ramener leurs déchets à la maison.

Figure 61 : Utilisez-vous les bornes de tri pour vos autres déchets au cours de votre promenade ? (n = 18)



Selon les propriétaires de chiens enquêtés, les services à améliorer en priorité aux abords des plages sont : le nombre de poubelles et de sanitaires ainsi que leur entretien.

Figure 62 : Équipements à améliorer aux abords des plages selon les propriétaires de chiens enquêtés ? (n = 18)



2.3.5. Difficultés rencontrées et perspectives d'évolution par publics cibles

En général, le nombre d'enquêtes réalisées par public cible est assez peu représentatif. Il conviendrait donc de cibler au mieux les créneaux horaires et les lieux sur lesquels chaque public est atteignable afin d'optimiser le temps passé sur le terrain. Le médiateur doit pouvoir se montrer disponible certains weekends et soirées afin de toucher des publics différents comme les promeneurs de chiens, disponibles à partir de 16h.

La formulation de certaines questions peut être améliorée afin d'amener les enquêtés à répondre avec davantage d'honnêteté. Par exemple, « Vous arrive-t-il de vidanger votre cuve à eaux noires sur la route ? », « Vidangez-vous votre cuve à eaux noires au-delà des 3 milles marins ? » « Vous arrive-t-il de laisser les déjections de votre animal sur la plage ? ».

Pratiquants de caravanning

Il est plus conseillé d'aller à la rencontre des pratiquants de caravanning entre 12h et 14h, lorsque ces derniers mangent à l'extérieur, ou encore l'après-midi lorsque les portes des véhicules sont entre-ouvertes. A contrario, le matin au réveil, les personnes ne sont pas dans de bonnes dispositions. Par temps pluvieux, les personnes restent à l'intérieur de leur véhicule, porte fermée, et sont par conséquent peu abordables.

Il serait intéressant de demander aux pratiquants de caravanning de faire la différence entre les grilles de vidange et les avaloirs d'eaux pluviales. En effet, le réseau des eaux usées et le réseau d'eaux pluviales peuvent être facilement confondus. La fiche explicative avec les éléments de discours réalisée pour la pose des pochoirs pourrait également servir à cela en étant adaptée et distribuée aux pratiquants de caravanning.

Les sites clés pour toucher les camions aménagés (sites de surf) :

- Plage d'An Amied à Cléder ;
- Plage de Groac'h Zu à Cléder ;
- Plage de Pors Misclic à Sibiril ;
- Plage du Dossen à Santec ;
- Plage de Saint-Jean-du-Doigt à Plougasnou ;
- Plage de Poul Rodou à Locquirec ;
- Plage du Moulin de la Rive, à Locquirec ;
- Plage des Sables Blancs à Locquirec ;
- Plage de Pors Ar Villec à Locquirec.

Plaisanciers

Les enquêtes ont été réalisées dans les ports de Roscoff-Bloscon, de Morlaix et de Primel-Le Diben. La principale difficulté est d'accéder à la petite plaisance par l'intermédiaire des associations et des amicales de plaisanciers.

Les plaisanciers sont présents sur les cales et autres accès aux ports de plaisance 2 heures avant et après la marée haute.

Les sites clés pour toucher les plaisanciers :

- Port communal de Poullenu à Cléder ;
- Port communal de Kerfissien à Cléder ;
- Port communal de Porsguen à Plouescat ;
- Port communal de Mogueriec à Sibiril ;
- Port communal de Pempoul à Saint-Pol-de-Léon ;
- Port communal de Carantec ;
- Port communal de Henvic ;
- Port communal de la Penzé à Taulé ;
- Port communal du Dourduff-en-Mer à Plouezoc'h ;
- Port communal de Térénez à Plougasnou ;
- Port communal de Locquirec ;
- Port communal de Beg Douar à Plestin-les-Grèves.

Propriétaires de chiens

Contrairement aux pratiquants de caravaning et aux plaisanciers, les propriétaires de chiens sont un public cible mobile, parfois difficile à intercepter sur le terrain. Cette réalité explique le faible nombre d'enquêtes réalisé auprès des propriétaires de chiens. Les résultats sont peu significatifs pour cette première année mais donnent une tendance générale à confirmer avec de nouvelles enquêtes l'année prochaine. La stratégie à adopter serait de se positionner à un point fixe au niveau des entrées de plages ou encore le long du sentier littoral, afin d'intercepter les propriétaires de chiens en promenade.

Les propriétaires de chiens sont présents sur les plages le matin avant 9h et le soir après 16h, ainsi que les weekends.

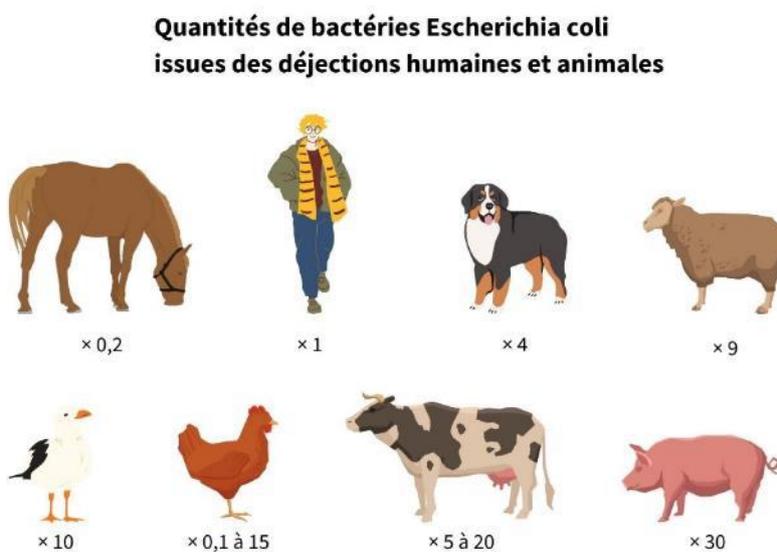
Les sites clés pour toucher les propriétaires de chiens :

- Crique de Théven Braz à Cléder (les chiens sont autorisés à l'année) ;
- Plage du Guillec à Plougoulm (les chiens sont autorisés à l'année) ;
- Plage de Toul An Ouch à Plougoulm (les chiens sont autorisés à l'année) ;
- Plage Kerbrat à Plougoulm (les chiens sont autorisés à l'année) ;

- Plage du Dossen à Santec ;
- Plage du Laber à Roscoff (les chiens sont autorisés à l'année) ;
- Plage de Kersaliou à Roscoff ;
- Plage de Saint-Jean-du-Doigt à Plougasnou ;
- Plage du Fond de la Baie à Locquirec.

Il serait intéressant de proposer le visuel des flux d'E. Coli ci-dessous aux propriétaires de chiens afin de les aider à prendre conscience de l'impact qu'une déjection canine peut avoir sur la qualité de l'eau.

Figure 63 : Support de communication sur les quantités de bactéries E. coli issues des déjections humaines et animales (Source : Guide méthodologique Réduction des pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux de l'Agence de l'eau Loire Bretagne 2013)



2.4. Animation

2.4.1. Matériel et méthode

Tout au long de l'été, l'équipe du SAGE Léon-Trégor a été présente sur de nombreux événements du territoire.

Pour cela, un kit de sensibilisation a été composé avec :

- les affiches de la campagne AMICO ;
- les pochoirs Ici commence la mer ;
- des exemplaires du guide du SAGE Léon-Trégor ;
- des exemplaires de la lettre d'information du SAGE Léon-Trégor ;
- des livrets Nos ressources s'épuisent : économisons l'eau ! de la Région Bretagne ;
- une flamme avec les logos du SAGE Léon-Trégor et du Pays de Morlaix ;
- une description du projet et de son financement FEAMPA ;
- deux tables pliantes ;
- un tableau blanc ;
- des goodies à distribuer (cendrier de poche, mousseur, réglette de pêche à pied).

Figure 64 : Animations au marché nocturne de Locquéholé le 19 juillet 2023 (à gauche) et au marché nocturne de Plestin-les-Grèves le 8 août (à droite) (© SAGE Léon-Trégor)



Afin de rendre les échanges plus ludiques et accessibles à tous, deux animations ont été imaginées :

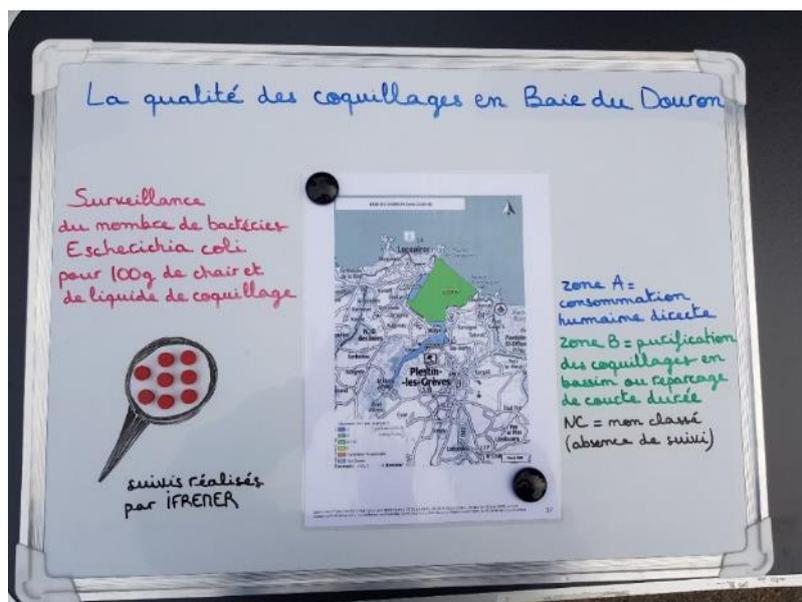
- L'échelle de biodégradation des déchets ;

Figure 65 : Animation sur le temps de biodégradations des déchets (© SAGE Léon-Trégor)



- Un tableau blanc, pouvant être adapté en fonction des animations.

Figure 66 : Animation sur les pollutions microbiologiques des eaux littorales (© SAGE Léon-Trégor)



La présence de la médiatrice sur les événements s'est décidée lors des rencontres avec les communes. Les élus ont orienté l'animation vers les marchés et les fêtes de l'été organisées sur leur territoire. Afin de répondre aux questions des riverains, l'équipe du SAGE a également souhaité être présente sur les communes de Locquirec (pics de contamination bactériologique) et de Plouvorn (pics de cyanobactéries dus à des apports excessifs d'éléments nutritifs).

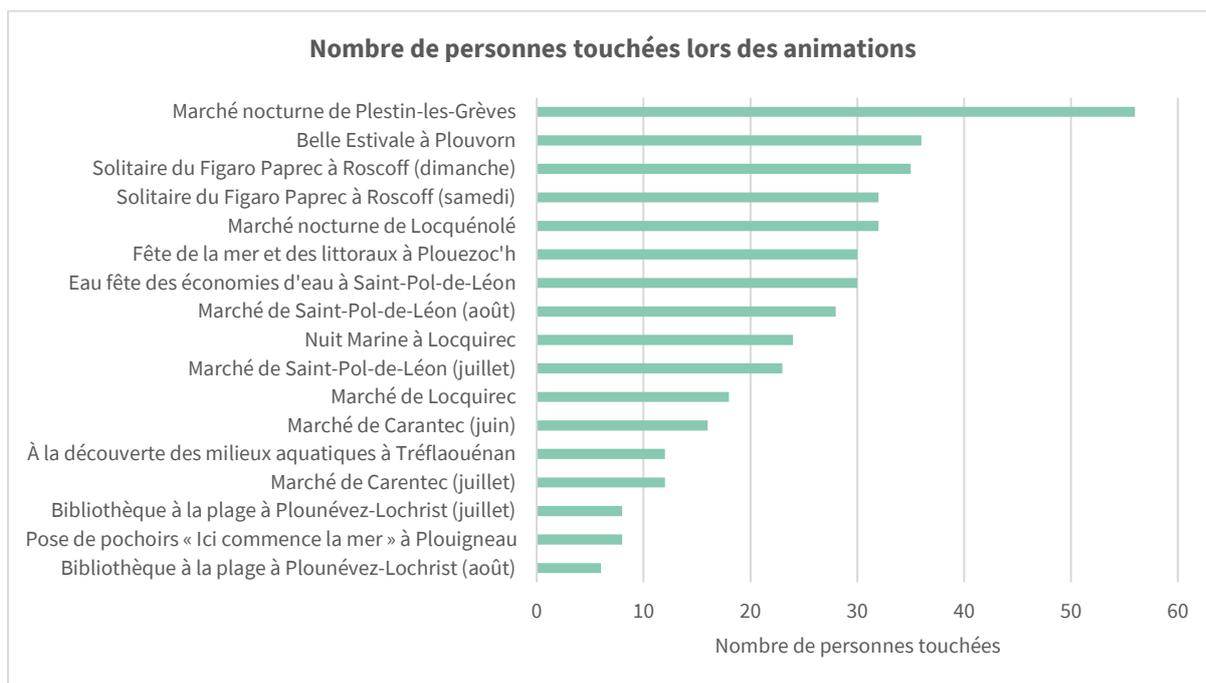
2.4.2. Résultats

Au total, 17 animations ont été proposées (soit 406 personnes touchées) dont :

- 7 lors des marchés (Carantec, Saint-Pol-de-Léon, Plestin-les-Grèves, Locquirec, Locquéolé) ;
- 7 lors des événements festifs de l'été (Fête de la mer et des littoraux, Nuit Marine, Belle Estivale, Solitaire du Figaro Paprec) ;
- 3 lors des rendez-vous proposés par les communes (pose de pochoirs « Ici commence la mer », bibliothèque à la plage).

Les événements qui ont attiré le plus de personnes sur les animations sont le marché nocturne de Plestin-les-Grèves, La Solitaire du Figaro Paprec à Roscoff, la Belle Estivale à Plouvorn et le marché nocturne de Locquéolé. En termes d'effectivité, il est toutefois important de noter que l'escale de la Solitaire du Figaro Paprec à Roscoff a mobilisé une présence à la journée (samedi et dimanche) alors que les animations sur les marchés se déroulent sur 4 heures.

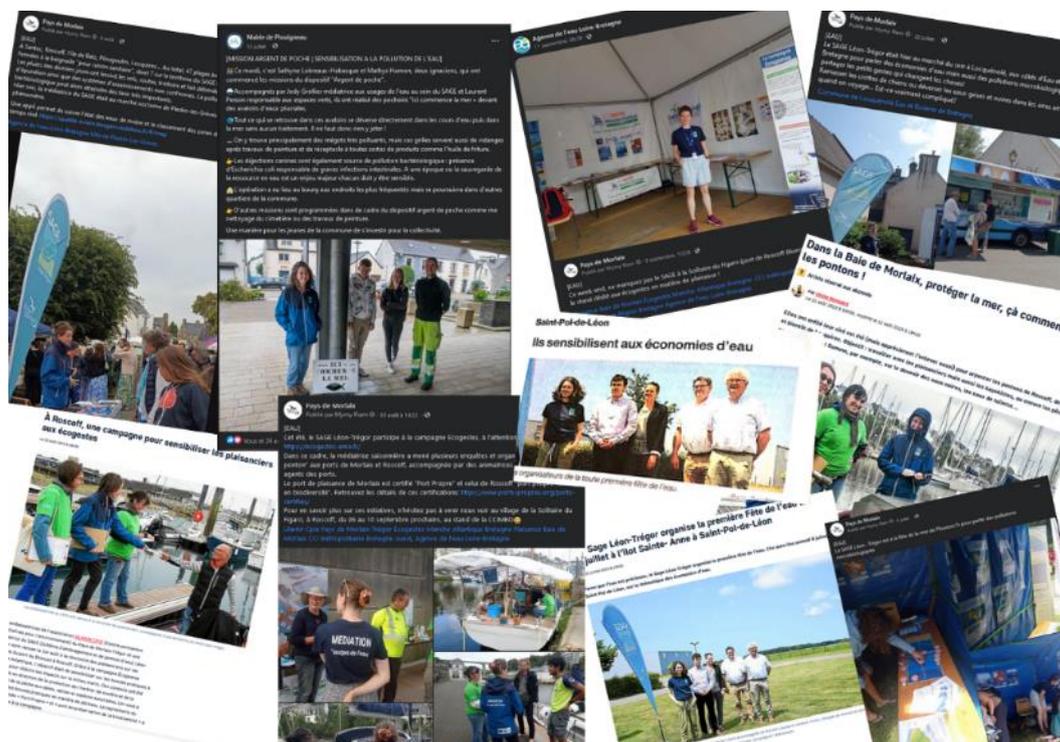
Figure 67 : Nombre de personnes touchées lors des animations



Les informations sur les animations ont été relayées dans les médias et les réseaux sociaux. Ainsi, il a été comptabilisé :

- 10 articles dans la presse locale (Ouest France et Télégramme) ;
- 22 publications sur la page Facebook du Pays de Morlaix ;
- 8 publications sur la page LinkedIn du Pays de Morlaix.

Figure 68 : Communication réalisée autour des animations (© SAGE Léon-Trégor)



2.4.3. Difficultés rencontrées et perspectives d'évolution

Afin que l'animation soit attractive et efficace, il est essentiel de choisir (avec les placiers des mairies) un emplacement visible et un temps de présence où il y a de l'affluence. À Carantec l'emplacement légèrement en retrait des commerçants n'a pas permis de toucher autant de publics qu'à Saint-Pol-de-Léon, où le stand se positionnait dans une des allées principales du marché. Le flux des publics varie également en fonction de l'heure. À la demande des placiers, les stands sont montés dès 8 heures du matin mais la grande partie du public n'arrive qu'à partir de 10 heures. Il serait pertinent de voir avec les communes la possibilité de cibler l'animation entre 10 heures à 13 heures. Lors d'événements à la journée, comme La Solitaire du Figaro Paprec, les temps creux peuvent être longs, parfois entre 12h et 16h. Ce sont des journées d'animation qui peuvent être redondante et énergivore. La plupart des personnes qui s'arrêtent sur le stand du SAGE et qui engagent la conversation sont déjà informées ou sensibilisées aux enjeux de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Deux types de réaction ont retenu notre attention :

- Certaines personnes reconnaissent le pochoir « Ici commence la mer » et félicitent la démarche (sans toujours être en mesure de différencier les égouts et les avaloirs d'eaux pluviales).
- Plusieurs personnes se sont montrées critiques ou sarcastique devant l'affiche du FEAMPA "l'Europe s'engage avec la Bretagne" en s'interrogeant sur les financements de l'Union Européenne.

La participation aux marchés et aux événements de l'été permet de toucher de nombreux publics. Il est cohérent d'y être à nouveau présent et de solliciter de nouveaux événements en 2024.

Les marchés fréquentés sur le territoire sont :

- le marché de Saint-Pol-de-Léon le mardi matin ;
- le marché de Plougasnou le mardi matin ;
- le marché nocturne de Plestin-les-Grèves le mardi soir ;
- le marché de Roscoff le mercredi matin ;
- le marché de Locquirec le mercredi matin ;
- le marché nocturne de Locquéolé le mercredi soir ;
- le marché de Carantec le jeudi matin ;
- le marché de Morlaix le samedi matin.

Les évènements incontournables de l'été sont :

- la Fête de la mer et des littoraux à Plouezoc'h en juillet ;
- Le Tour du Finistère à la voile à Roscoff en juillet ;
- la Nuit Marine à Locquirec en août ;
- Le port en fête à Plougasnou en août ;
- D'une rive à l'autre à Plestin-les-Grèves en août ;
- la Fête de la mer à Saint-Pol-de-Léon en août ;
- La Belle Estivale à Plouvorn en août ;
- La Solitaire du Figaro Paprec à Roscoff en septembre.

Plusieurs événements se tiennent le weekend du 15 août, il est donc important d'être disponible sur cette période. En amont des marchés, il est important de 'négocier' avec les placiers un emplacement de 10h à 13h afin d'éviter les heures creuses du début de matinée et de gagner en efficacité.

Concernant le contenu des animations, d'autres supports sont à imaginer à destination des adultes mais surtout du jeune public. Il est préconisé de créer des outils simples et ludiques afin de toucher les familles (dessin, manipulation d'objets, jeux de société). Le grand public est davantage réceptif lorsque le message fait écho à l'actualité ou encore à des thématiques du quotidien. Par exemple, la carte des zones de pêche à pied fonctionne très bien pour lancer la discussion sur les sources de contamination des coquillages.

Le grand public est également intéressé par la distribution d'objets utiles (réglette de pêche à pied, cendrier de poche, mousseur etc.) et le partage de solutions à la suite des discussions. Au cours des animations, les publics posent rapidement des questions sur des sujets autres que les pollutions microbiologiques. Il est important de bien se former pour avoir des éléments de réponses sur les algues vertes, les arrêtés sécheresses ou autre sujet d'actualité sensible. Enfin, il est intéressant de réfléchir à d'autres stratégies d'animation sur les marchés : déambulation dans la rue ou encore collaboration avec des marchands de poissons et de coquillages.

3. Conclusion et perspectives pour la campagne 2024

Cette première année de la campagne « Protéger les eaux du littoral » présente un bilan positif, tant du point de vue des élu.e.s des communes rencontré.e.s que du grand public sensibilisé. La rencontre avec les communes a renforcé le dialogue entre les élu.e.s et le SAGE Léon-Trégor sur la thématique de la qualité des eaux. Les enquêtes et les animations réalisées sur le terrain ont suscité l'intérêt du grand public. Si des actions de médiation existent déjà sur le territoire, elles sont souvent menées par des associations d'éducation à l'environnement, tel qu'Eau et Rivière de Bretagne ou l'ULAMIR-CPIE, et peu par les collectivités territoriales. L'originalité du poste de médiation au sein du Pays de Morlaix, structure porteuse du SAGE Léon-Trégor, est de proposer un nouvel interlocuteur sur le terrain qui fait le lien entre les communes et le grand public.

Les pratiquants de caravaning et les propriétaires de chiens enquêtés ont, de manière générale et selon les déclarations faites, de bonnes pratiques en matière de gestion des eaux noires. Cependant, ils n'ont que rarement connaissance de l'impact réel qu'une vidange sauvage ou qu'une déjection canine peut avoir sur la qualité des eaux littorales.

En revanche, les plaisanciers enquêtés ont tendance à rejeter leurs eaux noires en mer. Les ports de plaisance peinent à inciter les plaisanciers à utiliser les pompes à eaux noires mises à disposition. Partant de ce constat, il est pertinent de poursuivre les actions de médiation sur les ports équipés afin d'informer et de sensibiliser le plus de personnes possibles aux impacts des pollutions microbiologiques et d'accompagner les plaisanciers à un changement de pratiques.

Pour terminer, de nouveaux objectifs sont à viser pour les deux prochaines années :

- Renforcer la visibilité des actions menées par les collectivités locales en matière de préservation des ressources en eau auprès du grand public ;
- Mobiliser les communes littorales à forts enjeux qui n'ont pas encore répondu aux sollicitations : Plouescat, Sibiril, Santec, Roscoff, Morlaix, Guimaëc ;
- Renforcer l'intervention dans les communes en amont du bassin versant : Penzé, Horn-Guillec ;
- Tisser ou renforcer des collaborations avec de nouveaux acteurs : SNSM, associations des plaisanciers, offices du tourisme, centres nautiques, campings ;

- Réfléchir à la manière d'aborder les publics cavaliers et propriétaires immobiliers qui n'ont pas été spécifiquement ciblés par la médiation de cette première année de campagne (campagnes d'affichage uniquement) ;
- Renforcer la thématique du carénage en lien avec les études menées sur le territoire ;
- Diversifier les sites à investiguer, les profils des plaisanciers et les types de bateaux ;
- Renforcer la disponibilité de la médiation en soirée et week-ends (notamment les grands week-ends :15 août, 14 juillet...).

Annexes

Annexe 1 : Demande de financement DLAL FEAMPA « Protéger les eaux du littorales, nous avons tous à y gagner ! »

Annexe 2 : Questionnaire « Protéger les eaux du littorales, nous avons tous à y gagner ! »

Annexe 3 : Présentation de la démarche « Ici commence la mer »

Annexe 4 : Revue de presse